

1

Répondre aux besoins fondamentaux



© CREAT-UCL



© H&D-UCL



© MRW-DIRCOM: Jean-Louis Carpentier

La finalité 1 correspond à l'un des huit grands objectifs du "Schéma de Développement de l'Espace Régional " (SDER)*, intitulé "Répondre aux besoins primordiaux". En effet "L'un des objectifs essentiels du développement territorial est d'apporter une réponse aux besoins primordiaux des habitants. Cet objectif est dicté par le principe de cohésion sociale et économique ; sa poursuite doit être guidée par la recherche d'un développement durable*" (SDER, 2e partie : projet de développement spatial, p. 121).

Le principe de cohésion sociale et économique, dans lequel s'inscrit la finalité, est basé sur une solidarité raisonnée entre personnes et entre territoires. Ce qui implique à la fois de porter une attention aux besoins fondamentaux de la population et de développer une cohésion territoriale fondée sur une stratégie de collaboration entre entités.

La satisfaction des besoins de la population

La satisfaction des besoins de la population, dans différents aspects de sa vie quotidienne, est un aspect essentiel de tout projet de développement territorial.

Le SDER note que, sur le plan qualitatif, la situation par rapport aux besoins présente des disparités et des carences du fait, entre autres, de la modification des caractéristiques de la population (vieillesse, évolution de la structure familiale) et des modes de vie, d'une situation économique de plus en plus difficile pour une partie de la population et de l'insécurité du cadre de vie (exposition à des risques technologiques ou naturels, sentiments d'insécurité).

Ces évolutions, ces disparités croissantes, s'expriment notamment par des déséquilibres entre la satisfaction de la demande et l'offre disponible et/ou accessible, en particulier en ce qui concerne :

- le logement*, dont l'offre n'est pas toujours bien adaptée à l'évolution de la demande, que ce soit en termes de possibilité d'accession, de caractéristiques ou de prix ;
- les commerces, dont les délocalisations, les regroupements ou les modes de distribution peuvent notamment poser des problèmes d'accessibilité pour certaines catégories d'habitants;
- les équipements et services divers (tels qu'écoles, crèches, sport, culture ou soins de santé) qui ne répondent pas toujours à la demande quant à leur capacité, leur qualité ou leur localisation.
- la population, les biens et le cadre de vie, qui sont en certains endroits exposés à des risques liés à des phénomènes naturels ou technologiques qu'il convient de maîtriser.

Parmi les options mises en avant par le SDER pour "répondre aux besoins primordiaux", deux d'entre elles ont été retenues prioritairement pour cette toute première version du Tableau de Bord du Développement Territorial et constituent les deux grands "objectifs" de la finalité : "répondre aux besoins en logement" et "répondre aux besoins en commerces, en équipements et services". Cependant, une version ultérieure du TDBT devrait intégrer un troisième "objectif" portant sur l'amélioration de la sécurité du cadre de vie.

Le SDER précise aussi comment concrétiser les orientations définies précédemment. Globalement, pour "répondre aux besoins en logement", il s'agit d'assurer à tous un logement décent, d'agir prioritairement dans les quartiers les plus dégradés, de produire des logements adaptés et de réguler le marché dans les zones à forte pression foncière*. Pour "répondre aux besoins en commerces, équipements et services", il s'agit de permettre à tous un accès aisé aux commerces, de programmer les équipements et les services publics et d'assurer leur accessibilité ainsi que de promouvoir les équipements récréatifs et sportifs, principalement en milieu urbain et dans les zones d'habitat* denses (SDER, 3e partie : mise en œuvre du projet, p. 171 - 182). Ces axes ont servi de base pour définir les "sous objectifs" et les "critères" au sein des objectifs de la finalité.

Une stratégie de collaboration

La plupart des indicateurs sont construits et présentés à l'échelle de la Wallonie, des provinces, des arrondissements et des communes, dans la mesure où ces entités correspondent aux cadres politiques et administratifs existants.

Cependant, pour cette finalité, certains indicateurs sont également présentés à l'échelle des bassins de vie*. En effet, si les échelles administratives existantes permettent de mesurer la répartition spatiale des équipements, il convient d'adopter d'autres échelles pour mesurer avec pertinence ces indicateurs, et cela afin de savoir si la répartition des équipements satisfait aux besoins de la population.

Pour prendre un exemple, il est évident que les besoins en piscine ne nécessitent pas d'être couverts dans chacune des communes wallonnes mais dans une aire plus vaste regroupant la population de plusieurs communes proches.

Les bassins de vie sont des regroupements de communes dont les habitants partagent globalement les mêmes comportements spatiaux en matière de recours aux services, de culture, d'emplois, ...

Il s'agit ici d'une première proposition de lecture des cohérences à l'échelle supracommunale. Tels quels, ces ensembles proposés s'inscrivent dans une réflexion en termes de Pays ou de Communautés urbaines.

Pour définir les limites de ces bassins, nous nous sommes basés sur deux principes :

- le premier, volontariste, s'appuie sur le document prospectif qu'est le SDER et notamment son projet de structure spatiale (SDER, pp.129-141). Dans celui-ci sont définis une série de pôles*, dont la mission est de contribuer à la structuration de l'espace wallon et à l'organisation des relations villes/campagne.

- le second de ces principes, empirique, se base sur l'observation des comportements et des affinités intercommunales. Quatre critères ont été retenus : les zones d'influence des centres scolaires du niveau secondaire, les centres d'achat semi-courant, les zones d'influence des centres hospitaliers locaux et les bassins d'emploi.

En recoupant ces aires de cohérence et en étudiant la fréquence de leurs agrégations, nous avons construit ces bassins de vie autour des pôles définis par le SDER.

La méthodologie ainsi que la définition précise de chaque bassin de vie sont présentées de manière plus détaillée dans l'annexe du TBDT.

Structure de la finalité 1 : objectifs et sous-objectifs

Pour une meilleure lisibilité de la structure de la finalité et de sa logique interne, nous présentons ci-dessous la hiérarchie à travers les objectifs et sous-objectifs¹. Nous renvoyons le lecteur aux introductions relatives au contenu des objectifs pour de plus amples explications.

Table des matières générale¹

FINALITE 1 : "REPENDRE AUX BESOINS FONDAMENTAUX"

Objectif 1.1. Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement

- Sous-objectif 1.1.1. Adapter l'offre en logement aux besoins de la population
- Sous-objectif 1.1.2. Adapter l'offre en logement aux exigences d'aménagement du territoire

Objectif 1.2. Répondre aux besoins sociaux, en équipements et services

- Sous-objectif 1.2.1. Améliorer l'accueil de la petite enfance
- Sous-objectif 1.2.2. Assurer l'accessibilité à l'école
- Sous-objectif 1.2.3. Assurer l'accessibilité aux soins de santé
- *Sous-objectif 1.2.4. Assurer la disponibilité des équipements culturels et sportifs*
- Sous-objectif 1.2.5. Assurer l'accessibilité aux services publics
- *Sous-objectif 1.2.6. Assurer l'accessibilité aux commerces*

Objectif 1.3. Améliorer la sécurité du cadre de vie

- *Sous-objectif 1.3.1. Prévenir les dégâts liés aux inondations*
 - *Sous-objectif 1.3.2. Prévenir les dégâts liés aux autres risques naturels et contraintes géotechniques majeures*
 - *Sous-objectif 1.3.3. Rendre adéquate la localisation des activités dangereuses par rapport à l'habitat et prévenir les risques technologiques*
 - *Sous-objectif 1.3.4. Améliorer la sécurité de la population*
-

1) en italique : les objectifs et sous-objectifs non réalisés dans cette première publication du TBDT

1.1. Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement

Les caractéristiques du parc wallon des logements en 2001¹

La Région Wallonne compte 1 376 823 logements* sur son territoire.

Les maisons unifamiliales forment la plus grande part du parc wallon. Ainsi, 82% des ménages vivent dans des maisons unifamiliales contre 17% dans des appartements (il faut noter que 5% des ménages logent dans de grands immeubles, d'au moins 10 appartements). Par ailleurs, 0,3% des ménages vivent dans des chalets, caravanes fixes ou roulottes.

Le parc de logements wallon est assez ancien, bien que 15% des logements ont moins de 20 ans. Il est le plus neuf en Communauté germanophone, où un logement sur quatre a moins de 20 ans (27% du parc).

Une autre caractéristique du parc wallon, importante dans la mesure où elle a des conséquences en termes d'occupation et de gestion de l'espace, est le fait que plus d'un tiers des maisons sont de type isolé ou "4 façades"².

Enfin, il faut noter que plus des deux tiers des logements sont occupés par leur propriétaire³. Les logements mis en location représentent moins d'un tiers du parc. En ce qui concerne le loyer mensuel de ceux-ci, il est pour plus d'un tiers d'entre eux inférieur à 250 euros et dépasse très rarement les 500 euros⁴.

1) Enquête socio-économique générale de 2001, Institut National de Statistique (INS). Le concept de logement est basé ici sur celui de ménage.

2) Sur les 82% de maisons unifamiliales, 35% sont séparées, 18% jumelées et 29% mitoyennes.

3) Cette proportion de propriétaires occupants croît au cours du temps : 68% en 2003 contre 63% en 1981.

4) 37% des logements loués en Wallonie ont un loyer hors charge inférieur à 248 euros et 54% compris entre 248 et 496 euros. Seuls 9% présentent un loyer hors charge supérieur à 496 euros (alors qu'ils sont 13% pour l'ensemble de la Belgique et 20% pour la Région Bruxelloise).

Une offre en logement qui n'est pas toujours adaptée

Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)* met en avant quatre enjeux principaux dans la situation existante :

- certains habitants ne disposent pas d'un logement décent.
- dans certains quartiers, une partie du parc immobilier présente des carences importantes, des dégradations, voire un équipement inadapté, ce qui entraîne des effets "boule de neige".
- l'offre en logement est trop limitée, et n'est pas assez diversifiée pour répondre à l'évolution des besoins.
- les nouveaux logements s'inscrivent insuffisamment dans un tissu d'habitat* structuré.

Prendre en compte la cohésion sociale et le développement durable

Deux préoccupations sont au centre du projet de développement territorial.

La première est d'apporter une réponse aux besoins. Le logement est en effet une composante essentielle du bien-être de la population. Cet objectif suppose une cohésion sociale et économique basée sur une solidarité raisonnée entre personnes et entre territoires. Il implique une attention particulière aux besoins fondamentaux non rencontrés et appelle des mesures adaptées aux différents types de besoins. Selon le SDER, la réponse aux besoins peut être améliorée en assurant à tous un logement décent, en agissant prioritairement dans les quartiers les plus dégradés, en produisant des logements adaptés à la diversité de la demande et en régulant le marché dans les zones à forte pression foncière*.

La seconde préoccupation porte sur le cadre dans lequel apporter les réponses aux besoins de la population. Il s'agit de prendre en compte le concept de développement durable*, c'est-à-dire de "répondre aux besoins actuels sans compromettre les possibilités pour les générations futures de répondre à leurs propres besoins"(selon la définition du rapport Bruntland⁵ reprise par le SDER, p. 9). Ce principe de développement

durable, qui insiste sur notre responsabilité face aux générations futures, doit être au centre de toute démarche d'aménagement du territoire : il implique en effet une gestion parcimonieuse du sol et que l'on considère les effets de longue durée des diverses affectations spatiales.

En conclusions, pour prendre en compte ces deux grands principes, de cohésion sociale d'une part et de développement durable d'autre part, l'objectif a été divisé en deux sous objectifs :

- 1.1.1. adapter l'offre en logement aux besoins de la population ;
- 1.1.2. adapter l'offre en logement aux exigences d'aménagement du territoire

Sous-objectif 1.1.1.

Adapter l'offre en logement aux besoins de la population

Le droit à un logement décent pour tous est inscrit dans la Constitution : "Pour mener une vie conforme à la dignité humaine, chacun a droit à un logement décent"(Art 23).

Le Code wallon du Logement précise : "La Région et les autres autorités publiques, chacune dans le cadre de leurs compétences, mettent en œuvre le droit à un logement décent en tant que lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles. Leurs actions tendent à favoriser la cohésion sociale par la stimulation de la rénovation du patrimoine et par une diversification et un accroissement de l'offre de logements dans les noyaux d'habitat*" (article 2, §1er).

Il s'agit finalement de prendre en compte les problématiques suivantes en vue de l'adaptation de l'offre en logement aux différents types de besoins de la population⁶ :

- l'évolution du nombre et de la taille des ménages, appelant une réponse en termes d'adéquation du nombre et de la taille des logements ;

5) Le "rapport Bruntland" est issu des travaux de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement mettant en avant le concept de "développement durable" en 1987.

6) Il s'agit ici de réponses portant toutes sur l'offre en logement, mais il est évident que d'autres types de réponses s'imposent, par exemple aux niveaux économique et social. Nous renvoyons entre autres le lecteur à la finalité 2.



- l'accès des ménages au logement, sur les marchés acquisitif ou locatif, demandant une maîtrise des prix du foncier et du logement ;
- la précarisation d'une partie de la population et la croissance des besoins d'insertion et sociaux qui lui sont conséquents, appelant une réponse en termes de logements sociaux et assimilés ;
- le vieillissement de la population, induisant une réponse aux besoins spécifiques des personnes âgées, en termes de logements adaptés à la perte d'autonomie.

Sous-objectif 1.1.2.

Adapter l'offre en logement aux exigences d'aménagement du territoire

En ce qui concerne l'usage du sol, les problématiques induites par la notion de développement durable portent essentiellement sur la gestion parcimonieuse du sol et sur la structuration de l'espace.

La notion de gestion parcimonieuse du sol est inscrite tant dans le CWATUP* que dans le SDER. Elle suppose de lutter contre la consommation anarchique de l'espace et de limiter le développement de nouveaux espaces bâtis.

Le concept de structuration de l'espace wallon est, quant à lui, au centre du projet de SDER dont un des buts essentiels est "de promouvoir et d'induire (...) des structures spatiales équilibrées, c'est-à-dire dans lesquelles les différentes activités et usages du sol s'harmonisent, se complètent et se renforcent mutuellement" (SDER, p. 115).

Ces deux préoccupations sont notamment mises en oeuvre :

- en limitant la consommation excessive d'espace utilisé pour la fonction logement, consommation liée au modèle des villas isolées sur leur parcelle, de type "quatre façades" (réduire la taille des parcelles de terrains à bâtir) ;
- en agissant prioritairement dans les quartiers fortement dégradés⁷ pour y assainir les logements et le cadre de vie et y maintenir la population ;
- en luttant contre la dispersion de l'habitat sur le territoire : en privilégiant la localisation des nouveaux logements dans les centres et quartiers péri-centraux et en réutilisant ou en densifiant les espaces déjà urbanisés ;
- en renforçant la structuration de l'espace en pôles* urbains et noyaux d'habitat.

Table des matières⁸

Objectif 1.1. RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENT DANS DE BONNES CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT

Sous-objectif 1.1.1. Adapter l'offre en logement aux besoins de la population

CRITÈRE 1.1.1.1. Réponse aux besoins des ménages en fonction de leur taille

Indicateur 1.1.1.1. Nombre de pièces de logement pour 100 occupants par secteur statistique

CRITÈRE 1.1.1.2. Réponse aux possibilités financières des ménages

1.1.1.2.A. Prix de l'immobilier et revenu des ménages :

Indicateur 1.1.1.2.A.a. prix moyen de l'immobilier dans la commune par rapport au prix moyen de l'immobilier wallon

Indicateur 1.1.1.2.A.b. rapport entre le prix moyen de l'immobilier et le revenu moyen des ménages par commune

1.1.1.2.B. Prix du foncier et revenu des ménages :

Indicateur 1.1.1.2.B.a. prix moyen du foncier dans la commune par rapport au prix moyen du foncier wallon

Indicateur 1.1.1.2.B.b. rapport entre le prix moyen du foncier et le revenu moyen des ménages par commune

CRITÈRE 1.1.1.3. Réponse aux besoins sociaux

Indicateur 1.1.1.3. Rapport entre le nombre de logements sociaux locatifs et le nombre de ménages en difficulté par commune

CRITÈRE 1.1.1.4. Réponse aux besoins spécifiques des personnes âgées

1.1.1.4. Logements spécifiques pour les personnes âgées :

Indicateur 1.1.1.4.A. nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 75 ans et plus par commune

Indicateur 1.1.1.4.B. nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 60 à 74 ans par commune

Sous-objectif 1.1.2. Adapter l'offre en logement aux exigences d'aménagement du territoire

CRITÈRE 1.1.2.1. Gestion parcimonieuse du sol

Indicateur 1.1.2.1. Taille moyenne des parcelles de terrains à bâtir vendues par commune

CRITÈRE 1.1.2.2. Amélioration du parc des logements prioritairement dans les quartiers dégradés

Indicateur 1.1.2.2. Etat relatif du confort dans les quartiers dégradés par rapport à la moyenne wallonne

CRITÈRE 1.1.2.3. Renforcement de la concentration de l'habitat

Indicateur 1.1.2.3. Indices de dispersion spatiale relative des nouveaux logements par bassin de vie, par province et pour la Wallonie

CRITÈRE 1.1.2.4. Implantation des logements dans les noyaux centraux

Indicateur 1.1.2.4. Evolution de la population dans les noyaux d'habitat et pôles wallons

7) Près d'un tiers des logements du parc wallon nécessitent un assainissement moyen ou lourd, mais cette moyenne est largement dépassée dans certaines sous-régions ou villes. Cela concerne surtout les centres d'ancienne industrialisation : quartiers urbains hennuyers (régions de Mons, La Louvière, Charleroi) et liégeois (régions de Liège, Verviers et Eupen).

8) Pour une vision globale, la structure finale est présentée dans son intégralité, même si tous les indicateurs ne sont pas encore développés dans cette première version du TBDT. Les indicateurs non réalisés sont présentés en italique.

Prix de l'immobilier et revenu des ménages

Description des indicateurs :

- Indicateur a - Prix relatif de l'immobilier : indicateur d'état présentant le rapport entre les caractéristiques financières de l'offre dans la commune par rapport à la situation moyenne wallonne
- Indicateur b - Rapport entre le prix moyen de l'immobilier et le revenu moyen des ménages : indicateur d'état présentant le rapport entre les caractéristiques financières de l'offre et celles de la demande

Problématique couverte :

Accès des ménages à l'immobilier

CADRE ET DEFINITION DE L'INDICATEUR

Evaluer l'accès des ménages au marché des logements

En ce qui concerne l'accès au logement*, le SDER* note qu'il existe des déséquilibres entre la satisfaction de la demande et l'offre disponible et/ou accessible, et cela notamment en termes de prix.

De plus, en raison d'une pression foncière* et immobilière particulièrement vive, certaines régions de Wallonie sont confrontées à un problème d'accroissement du prix du logement sur les marchés acquisitifs et locatifs, empêchant l'accès au logement d'une partie de plus en plus importante de la population.

Il s'agit donc d'évaluer l'état de l'accessibilité à l'offre en logements. Pour ce faire, deux indicateurs ont été construits :

a) Le premier appréhende les tendances de l'offre et tout particulièrement les zones où se localisent les pressions immobilières les plus importantes. Il présente le rapport entre les caractéristiques financières de l'offre en logements (le prix moyen de vente de l'immobilier) dans la commune par rapport à la situation moyenne en Wallonie.

Un rapport supérieur à 1 dans une commune indique donc que l'immobilier y est plus cher que la moyenne wallonne.

b) Le second indicateur présente le rapport entre les caractéristiques financières de l'offre en logements (le prix moyen de vente de l'immobilier) et celles de la demande (le revenu moyen des ménages).

Il faut insister sur le fait que si l'indicateur utilise le prix de l'immobilier "acquisitif", il couvre en réalité un domaine plus vaste que celui des seules ventes. En effet, les prix sur le marché locatif¹ sont largement influencés par ceux de l'acquisitif : l'indicateur cerne donc, de façon plus générale, l'accès des ménages au marché des logements.

Un rapport élevé dans une commune signifie que la situation y est plus difficile, au moins pour une partie de la population, puisque le prix de l'immobilier y est élevé par rapport au revenu moyen, et donc à fortiori élevé par rapport aux revenus les plus faibles.

Le prix moyen de vente de l'immobilier (utilisé pour les indicateurs a et b) est apprécié à partir du prix moyen des ventes publiques et de gré à gré des "maisons d'habitation ordinaire", catégorie regroupant selon la définition de l'INS les "maisons ouvrières, d'employé, de rentier et les maisons bourgeoises" et représentant, en 2002, 78% des ventes immobilières². Le prix moyen est calculé sur base du nombre de ventes annuelles et du prix total de ces ventes dans la commune (INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers).

Quant au revenu moyen des ménages, il est représenté par le revenu moyen par déclaration, calculé sur base du revenu total net imposable et du nombre de déclarations dans la commune (INS, statistiques fiscales).

1) Les logements en location représentent environ un tiers du parc des logements : l'enquête socio-économique générale de 2001 de l'INS recense 68 % des logements occupés par leur propriétaire (ou copropriétaire ou usufruitier) en Wallonie.

2) En 2002, 28 668 ventes de maisons d'habitation ordinaire, 2 863 ventes d'autres habitations (maisons de rapport, maisons et hôtels de maître, villas) et 5 315 d'appartements.

3) C'est-à-dire où le prix moyen d'une maison d'habitation ordinaire est supérieur au prix moyen wallon de celle-ci

ANALYSE

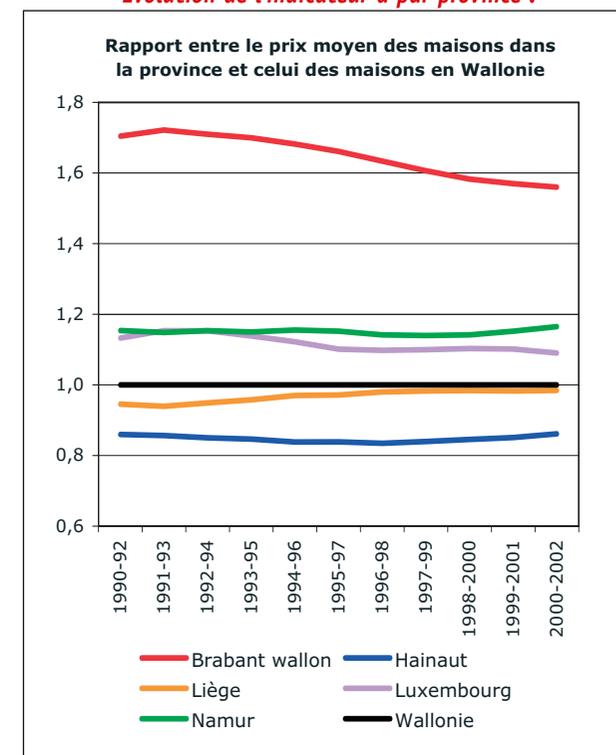
L'accès à l'offre inégalement réparti sur le territoire wallon

a) Rapport entre le prix moyen de l'immobilier dans la commune et celui en Wallonie

Les régions où le marché immobilier est le plus cher et discriminant³ (en orange et en brun sur la carte 1) sont les suivantes :

- L'ensemble du Brabant wallon, et en particulier les communes formant la première couronne de périurbanisation au sud de la métropole bruxelloise. Globalement, le Brabant wallon est d'ailleurs la seule province où le prix de l'immobilier est nettement plus élevé, et de beaucoup, que la moyenne wallonne, même si ce rapport tend à diminuer dans le temps : de 70% en 1990-1992 à 56% en 2000-2002 (voir graphique ci-dessous).

Evolution de l'indicateur a par province :

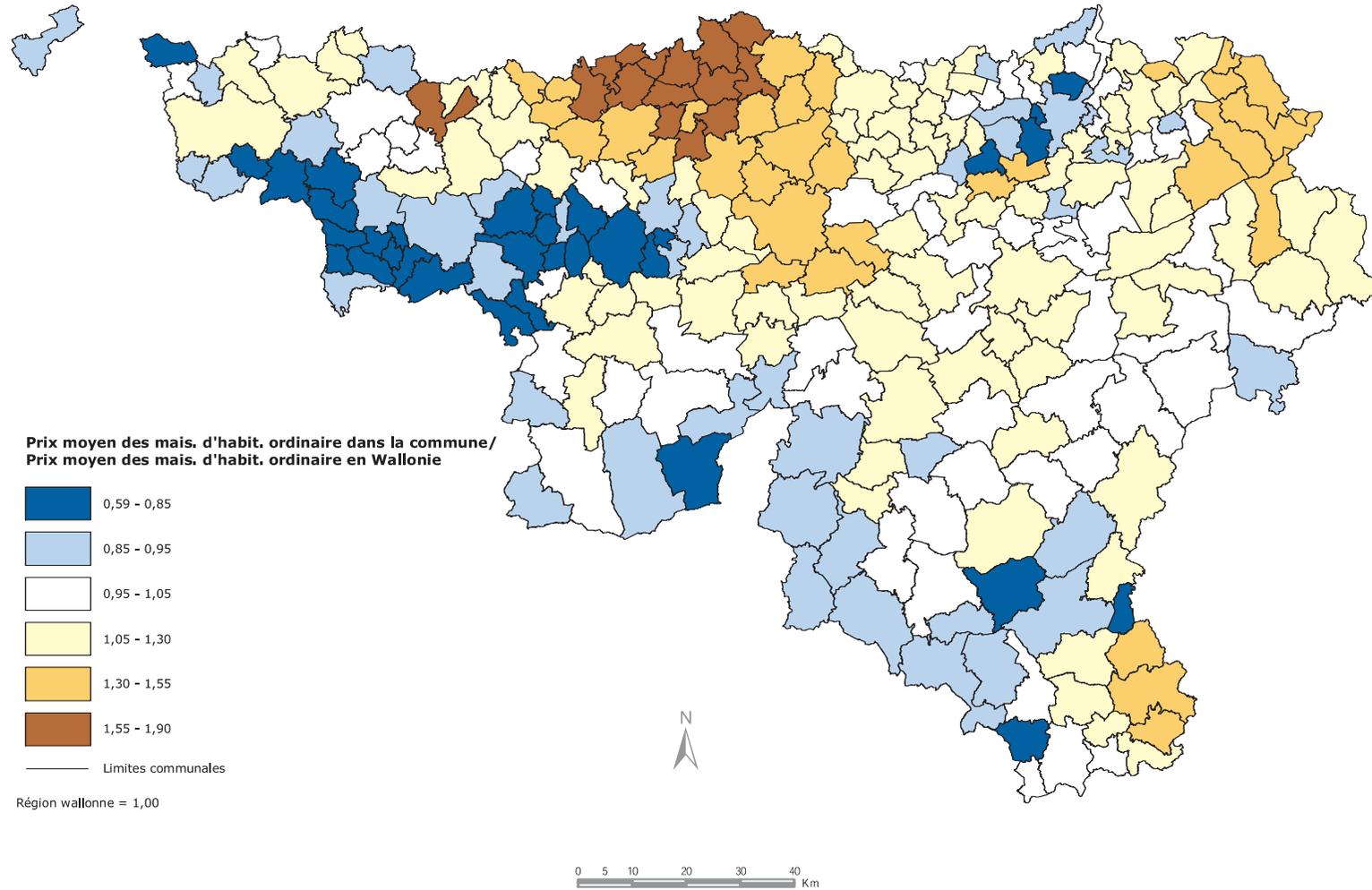


Source : INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers, calculs propres



carte 1

Prix relatif de l'immobilier en 2000 - 2002



Source des données : INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers, 2000, 2001, 2002

CPDT réalisation (2003) : IGEAT- GUIDE

- Cette zone brabançonne à forte pression immobilière se prolonge en direction du sud-est, englobant le pôle de Namur ainsi que plusieurs communes situées au-delà de celui-ci, le long de la Nationale 4. Parmi les quatre grands pôles urbains wallons, celui de Namur est le seul à présenter un prix moyen supérieur à celui de la Wallonie.

- Elle se prolonge également à l'ouest, dans les communes hennuyères situées le long de l'autoroute A8, jusqu'à Silly.

- Les deux territoires frontaliers d'Arlon et d'Eupen forment deux autres bassins de prix plus élevés. Ils sont tous deux influencés par la présence à leur proximité d'une métropole étrangère : le premier est polarisé par Luxembourg, le second est tourné vers Aix-la-Chapelle.

En conclusion, il est clair que le phénomène de périurbanisation bruxellois ainsi que celui lié aux métropoles étrangères (sauf Lille) influence le marché immobilier wallon et que, dans les zones concernées, il faut être attentif à ce que le prix de l'immobilier n'entraîne l'expulsion des populations locales les plus défavorisées au profit de nouvelles populations plus aisées.

A contrario, les grands pôles urbains de Liège, Charleroi et Mons présentent des prix relativement bas. Globalement, les provinces du Hainaut et de Liège se caractérisent d'ailleurs par un prix moyen inférieur à la moyenne wallonne.

b) Rapport entre le prix moyen de l'immobilier et le revenu moyen des ménages

Une première constatation s'impose : le prix de l'immobilier croît plus rapidement que le revenu au cours des années 90 (voir graphique ci-contre).

Ainsi, pour un ménage wallon, si en 1990 une maison coûtait en moyenne 2,3 fois le revenu annuel, en 2001 elle coûte 3,1 fois ce revenu. L'accession à un logement acquisitif est donc de moins en moins aisée.

Il existe cependant de grands écarts entre les régions de Wallonie. En 2001, le rapport est surtout important (carte 2) dans :

- Le Brabant wallon où tant le prix moyen d'une maison (voir précédemment) que le revenu moyen par déclaration sont

élevés. Ainsi, malgré un revenu annuel moyen relativement haut (29 669 euros contre 23 265 euros pour la Wallonie), le rapport est encore supérieur à celui de la Wallonie (3,7 contre 3,1 pour la Wallonie). Et à fortiori pour les populations locales les moins aisées puisque les revenus moyens sont tirés vers le haut par les effets de la périurbanisation.

- Le pôle de Namur et les communes situées au sud de celui-ci ainsi que tout au long de la Nationale 4 jusqu'à Bastogne.

- La Communauté germanophone, y compris dans sa partie sud, et la région d'Arlon.

Quant aux grands pôles urbains de Liège, Charleroi et Mons, ils présentent un rapport assez bas, inférieur à celui de la Wallonie.

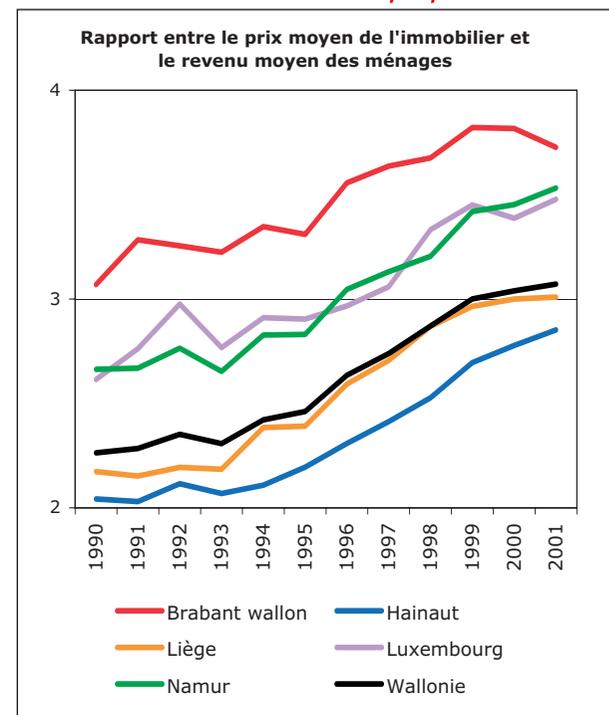
Dans le Hainaut, le rapport est généralement bas et résulte d'un prix moyen de l'immobilier et d'un revenu moyen par déclaration peu élevés. Les communes situées dans l'axe de l'autoroute A8 jusqu'à Tournai présentent un rapport plus élevé.

Indicateur b par province en 2001 :

	Prix moyen d'une maison d'habit. ordinaire(€)	Revenu moyen par déclaration (€)	Rapport prix sur revenu
Brabant	110 565	29 669	3,7
Hainaut	61 051	21 404	2,9
Liège	70 358	23 379	3,0
Luxembourg	79 102	22 745	3,5
Namur	82 573	23 379	3,5
Wallonie	71 463	23 265	3,1

Source : INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers ; statistiques fiscales des revenus ; calculs propres

Evolution de l'indicateur b par province :



Source : INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers ; statistiques fiscales des revenus, calculs propres

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le suivi des deux indicateurs envisagés pourrait conduire à une politique foncière active dans les régions où le prix de l'immobilier et son rapport au revenu local risquent de rejeter une population locale moins aisée.

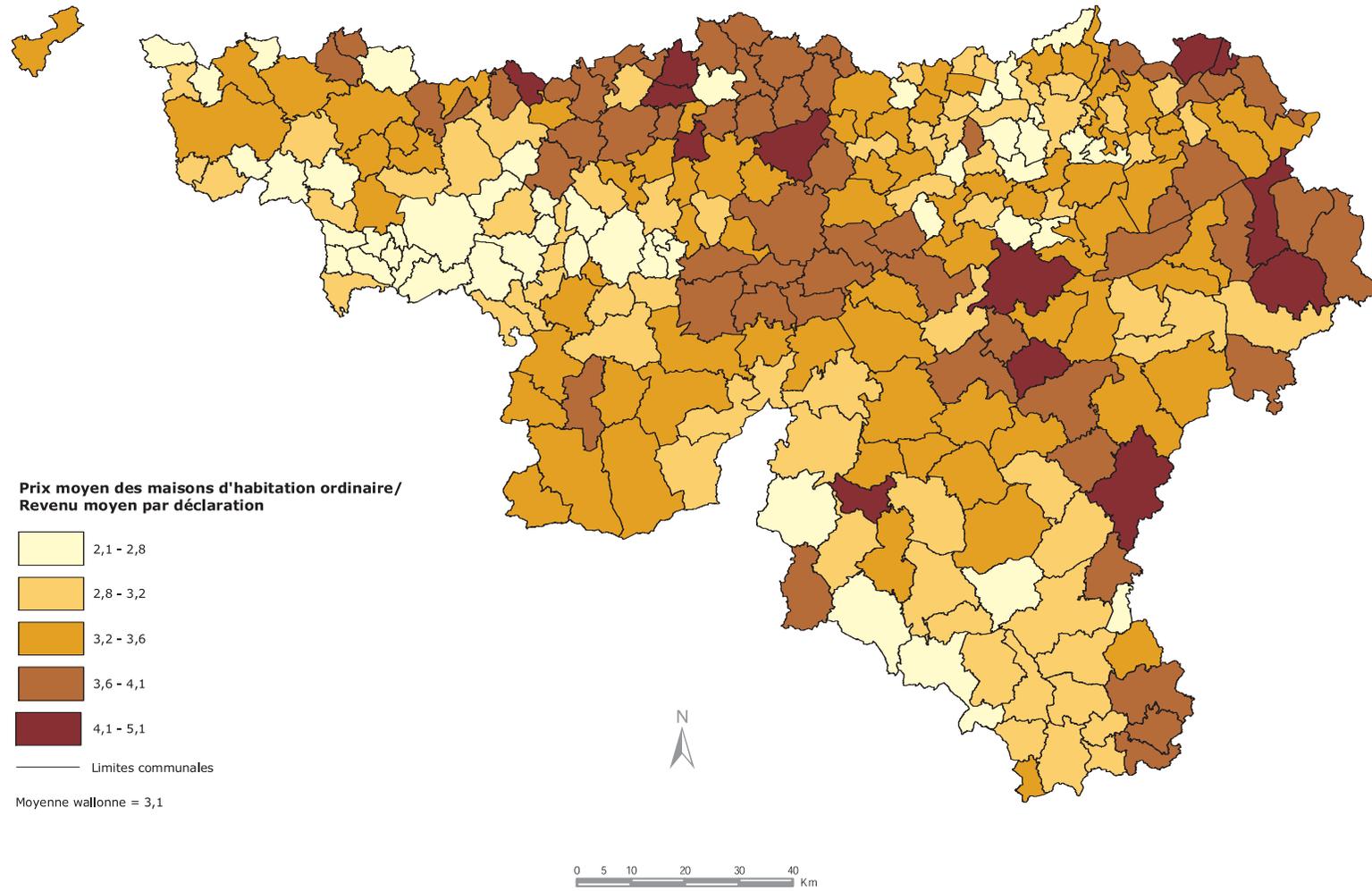
En termes de prix, c'est le cas des communes situées dans les bassins d'influence des métropoles bruxelloise et étrangères d'Aix-la-Chapelle et de Luxembourg.

En termes de rapport au revenu, outre les bassins cités précédemment, il faut notamment encore ajouter l'axe de la Nationale 4.



carte 2

Rapport entre le prix moyen de l'immobilier et le revenu moyen des ménages (2001)



Source des données : INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers 2001; INS, statistiques des revenus, exercice 2002, revenus 2001

CPDT réalisation (2003) : IGEAT- GUIDE

Caractéristiques de l'indicateur a - Prix relatif de l'immobilier : rapport entre le prix moyen dans la commune et celui en Wallonie

Echelle spatiale : commune

Fréquence de mise à jour : annuelle

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul : prix moyen des maisons d'habitation ordinaire dans la commune (prix total des ventes / nombre total de ventes par commune) divisé par le prix moyen des maisons d'habitation ordinaire en Wallonie (prix total des ventes / nombre total de ventes) - Moyenne sur trois années.

Cartographie : limites de classe définies sur base des discontinuités naturelles, de part et d'autre d'une classe proche de la moyenne wallonne (Wallonie = 1)

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Nombre de maisons d'habitation ordinaire vendues (ventes publiques et ventes de gré à gré)	INS : Statistiques financières, Ventes de biens immobiliers	Commune	Annuelle
- Prix des ventes des maisons ordinaires (ventes publiques et ventes de gré à gré)	INS : Statistiques financières, Ventes de biens immobiliers	Commune	Annuelle

Caractéristiques de l'indicateur b - Rapport entre le prix moyen de l'immobilier et le revenu moyen des ménages

Echelle spatiale : commune

Fréquence de mise à jour : annuelle

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul : prix moyen des maisons d'habitation ordinaire par commune (prix total des ventes / nombre total de ventes par commune) divisé par le revenu moyen par déclaration par commune

Cartographie : limites de classe définies sur base des discontinuités naturelles

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Nombre de maisons d'habitation ordinaire vendues (ventes publiques et ventes de gré à gré)	INS : Statistiques financières, Ventes de biens immobiliers	Commune	Annuelle
- Prix des maisons d'habitation ordinaire (ventes publiques et ventes de gré à gré)	INS : Statistiques financières, Ventes de biens immobiliers	Commune	Annuelle
- Revenu moyen par déclaration	INS : Niveau de vie, Statistique fiscale des revenus	Commune	Annuelle

Limites de l'indicateur : il ne concerne qu'indirectement le marché locatif.

Il prend en compte des moyennes (prix et revenus) et ne rend donc pas suffisamment compte des difficultés d'accès au logement des catégories plus défavorisées.

Prix du foncier et revenu des ménages

Description des indicateurs :

- Indicateur a - Prix relatif du foncier : indicateur d'état présentant le rapport entre les caractéristiques financières de l'offre dans la commune par rapport à la situation moyenne wallonne
- Indicateur b - Rapport entre le prix moyen du foncier et le revenu moyen des ménages : indicateur d'état présentant le rapport entre les caractéristiques financières de l'offre et celles de la demande

Problématique couverte :

Accès des ménages à l'immobilier

CADRE ET DEFINITION DE L'INDICATEUR

Evaluer l'accès des ménages au marché foncier

En ce qui concerne l'accès au logement*, le SDER* note qu'il existe des déséquilibres entre la satisfaction de la demande et l'offre disponible et/ou accessible, notamment en termes de prix.

De plus, en raison d'une pression foncière* et immobilière particulièrement vive, certaines régions de Wallonie sont confrontées à un problème d'accroissement du prix du logement sur les marchés acquisitifs et locatifs, empêchant l'accès au logement d'une partie de plus en plus importante de la population. L'intense pression foncière existant dans certaines communes, loin de résulter de la rareté des terrains à bâtir, est généralement la conséquence de la rétention* et de la spéculation* foncières.

Les indicateurs du "foncier" sont complémentaires à ceux de l'immobilier. Les prix des terrains relativement plus élevés dans certaines régions peuvent anticiper une difficulté d'accès au logement qui deviendrait encore plus grande qu'aujourd'hui. Une analyse spécifique aux terrains à bâtir s'imposait donc.

Comme pour l'immobilier, il s'agit donc d'évaluer, en termes de prix, l'état de satisfaction des besoins par l'offre. Pour ce faire, deux indicateurs ont été construits :

a) Le premier appréhende les tendances de l'offre et tout particulièrement les zones où se localisent les pressions foncières les plus importantes. Il présente le rapport entre les caractéristiques financières de l'offre en terrains (le prix moyen de vente des terrains à bâtir) dans la commune par rapport à la situation moyenne en Wallonie.

Un rapport supérieur à 1 dans une commune indique donc que le foncier y est plus cher que la moyenne wallonne.

b) Le second indicateur présente le rapport entre les caractéristiques financières de l'offre (le prix moyen de vente du foncier) et de la demande (le revenu moyen des ménages).

Un rapport élevé dans une commune signifie que la situation y est plus difficile puisque le prix du foncier y est élevé par rapport au revenu moyen.

Le prix moyen du foncier (utilisé pour les indicateurs a et b), est cerné au travers du prix moyen des ventes publiques et de gré à gré des terrains à bâtir. Ce prix est calculé sur base du prix total et du nombre de ventes de terrains à bâtir dans la commune (INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers).

Quant au revenu moyen des ménages, il est représenté par le revenu moyen par déclaration, calculé sur base du revenu total net imposable et du nombre de déclarations dans la commune (INS, statistiques fiscales).

Deux autres indicateurs ont également été réalisés et cartographiés. Ils sont comparables aux indicateurs a et b mais utilisent le prix moyen par m² du foncier (prix des ventes rapporté à la superficie des ventes) plutôt que le prix moyen (prix des ventes rapporté au nombre de lots vendus). L'emploi du prix moyen par m² permet de comparer spatialement les prix pour des terrains de taille égale et donc de mieux cerner les zones de pressions foncières.

ANALYSE

Des pressions foncières localisées

a) Rapport entre le prix moyen du foncier dans la commune et celui en Wallonie

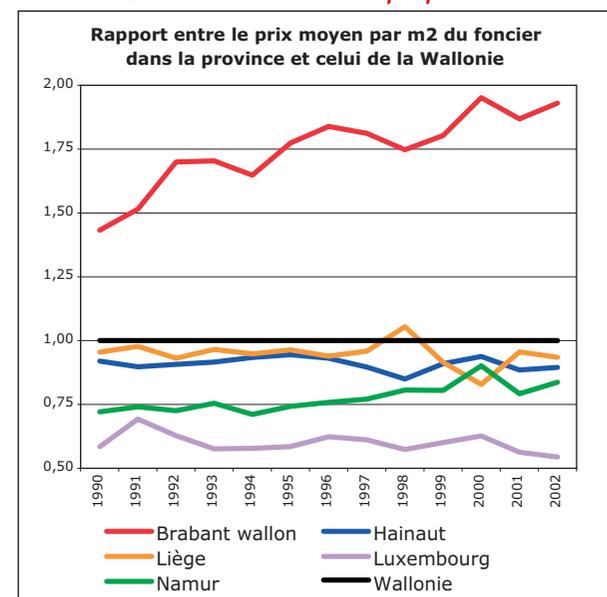
8 592 terrains ont été vendus en 2002 en Wallonie, dont plus de la moitié sont localisés dans les provinces de Hainaut et Liège. Depuis le début des années 90, le nombre de ventes tend à diminuer (on comptait en 1990 plus de 11 400 ventes).

Les ventes des terrains à bâtir en 2002 :

	Nombre de ventes de terrains à bâtir	Part des ventes dans le total wallon	Rapport au prix moyen wallon	Rapport au prix moyen par m ² wallon
Brabant	1 088	12,7 %	2,4	1,9
Hainaut	2 416	28,1 %	0,8	0,9
Liège	2 413	28,1 %	0,9	0,9
Luxembourg	1 276	14,9 %	0,6	0,5
Namur	1 399	16,3 %	0,9	0,8
Wallonie	8 592	100 %	1,0 = 35 491€	1,0 = 23,45€

Source : INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers ; calculs propres

Evolution de l'indicateur a par province :



Source : INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers ; calculs propres

Le prix moyen wallon d'un terrain est, en 2002, de près de 35 500 euros ; celui par m² est d'environ 23,50 euros.

Globalement, les prix moyens sont supérieurs à ceux de la Wallonie (en orange et en brun sur les cartes 3 et 4) au nord du sillon wallon tandis qu'ils sont faibles au sud, à l'exception de la région d'Arlon. Les deux cartes offrent d'ailleurs une image assez similaire, à l'exception des zones urbaines où les terrains sont chers au m² mais, du fait qu'ils sont plus petits, apparaissent globalement moins chers.

Plus précisément les régions où le marché est cher, c'est-à-dire où les prix moyen et moyen par m² du foncier sont supérieurs à la moyenne wallonne, sont :

- L'ensemble du Brabant wallon où le prix moyen pour la province est de 83 450 euros, soit 2,4 fois le prix moyen wallon, tandis que le prix moyen par m² est de près de 2 fois la moyenne wallonne. C'est d'ailleurs la seule province dont le rapport est si important et augmente au cours du temps : le prix par m², de 50% supérieur à la moyenne wallonne au début des années 90 est aujourd'hui de 93% supérieur à la moyenne actuelle (voir graphique sur la page précédente).

- Son prolongement à l'ouest, aux marges hennuyères, le long de l'A8 jusqu'à Enghien et dans la vallée de la Senne, alors qu'à l'est les rapports positifs ne dépassent pas les limites du Brabant.

- Son prolongement au sud-est en direction du pôle urbain de Namur. Globalement, la province de Namur connaît une croissance du prix relatif des terrains à bâtir depuis le début des années 90, bien que celui-ci reste inférieur à la moyenne wallonne.

- La zone métropolitaine de Liège, qui apparaît clairement comme un bassin foncier plus cher que la moyenne lorsqu'il s'agit du prix moyen par m². Par contre les prix moyens restent très proches de ceux de la Wallonie.

- Les zones frontalières d'Arlon et de la communauté germanophone ainsi que la zone de Mouscron.

En conclusion, plus encore qu'au niveau de l'immobilier le marché foncier wallon est dominé par l'influence de Bruxelles,

et secondairement des métropoles liégeoises et étrangères. Par ailleurs, les deux grands bassins fonciers, sous l'influence de Bruxelles d'une part et de Liège d'autre part, sont séparés par la Hesbaye liégeoise, caractérisée par des prix moyen et moyen par m² faibles et inférieurs à la moyenne wallonne. Cette dernière zone, coïncée entre les deux bassins, mérite cependant un suivi attentif, d'autant plus que les structures foncières de la région (de grandes propriétés et de grandes parcelles) sont favorables aux vastes lotissements.

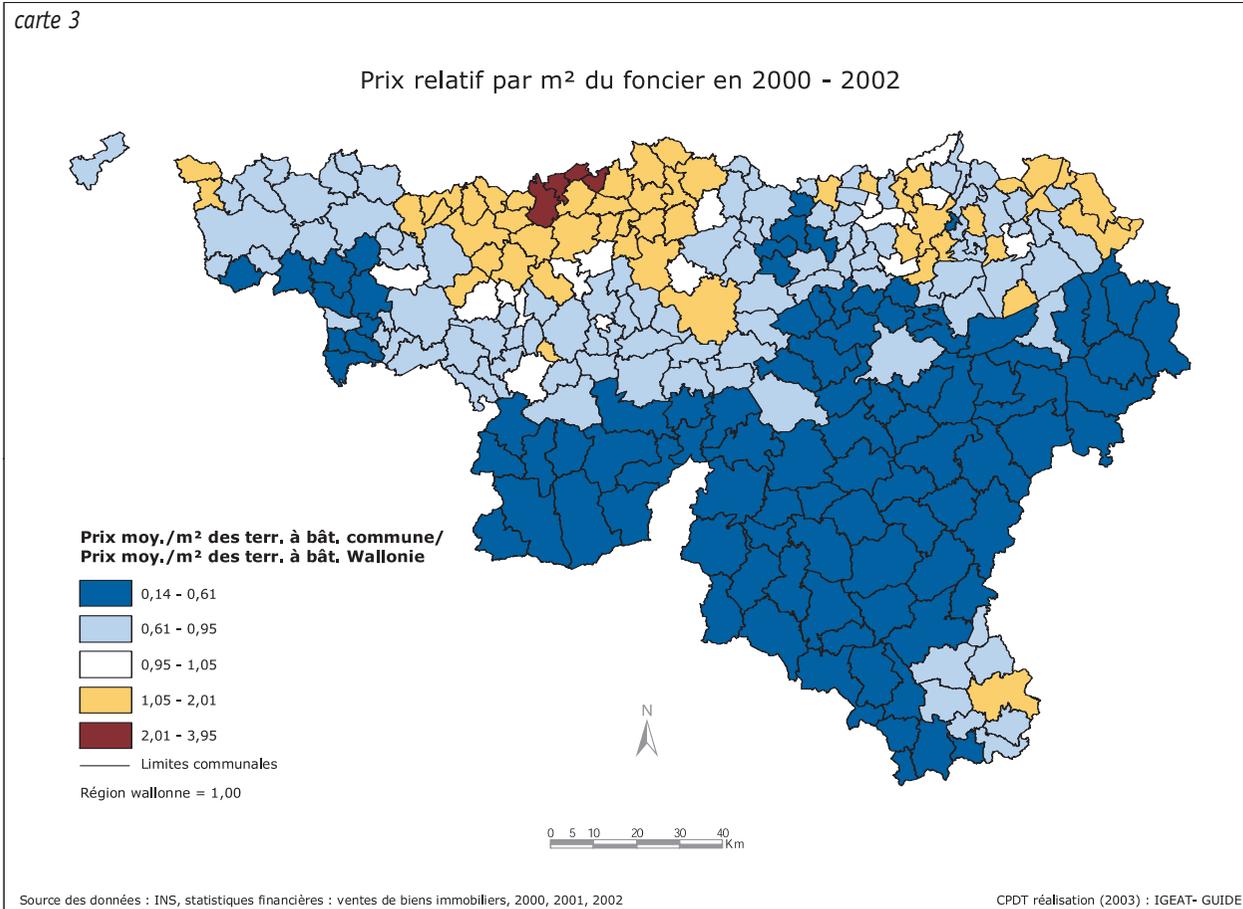
Il faut enfin remarquer que les pôles urbains de Charleroi et Mons présentent un prix inférieur à la moyenne wallonne.

b) Rapport entre le prix moyen du foncier et le revenu moyen des ménages

Globalement, le rapport est plus élevé et même supérieur au rapport moyen wallon au nord du sillon. C'est également le cas si on considère le rapport prenant en compte le prix moyen par m².

Si le Brabant wallon est la province où le rapport est le plus élevé, il faut constater une forte différence entre sa partie occidentale et orientale (cartes 5 et 6) :

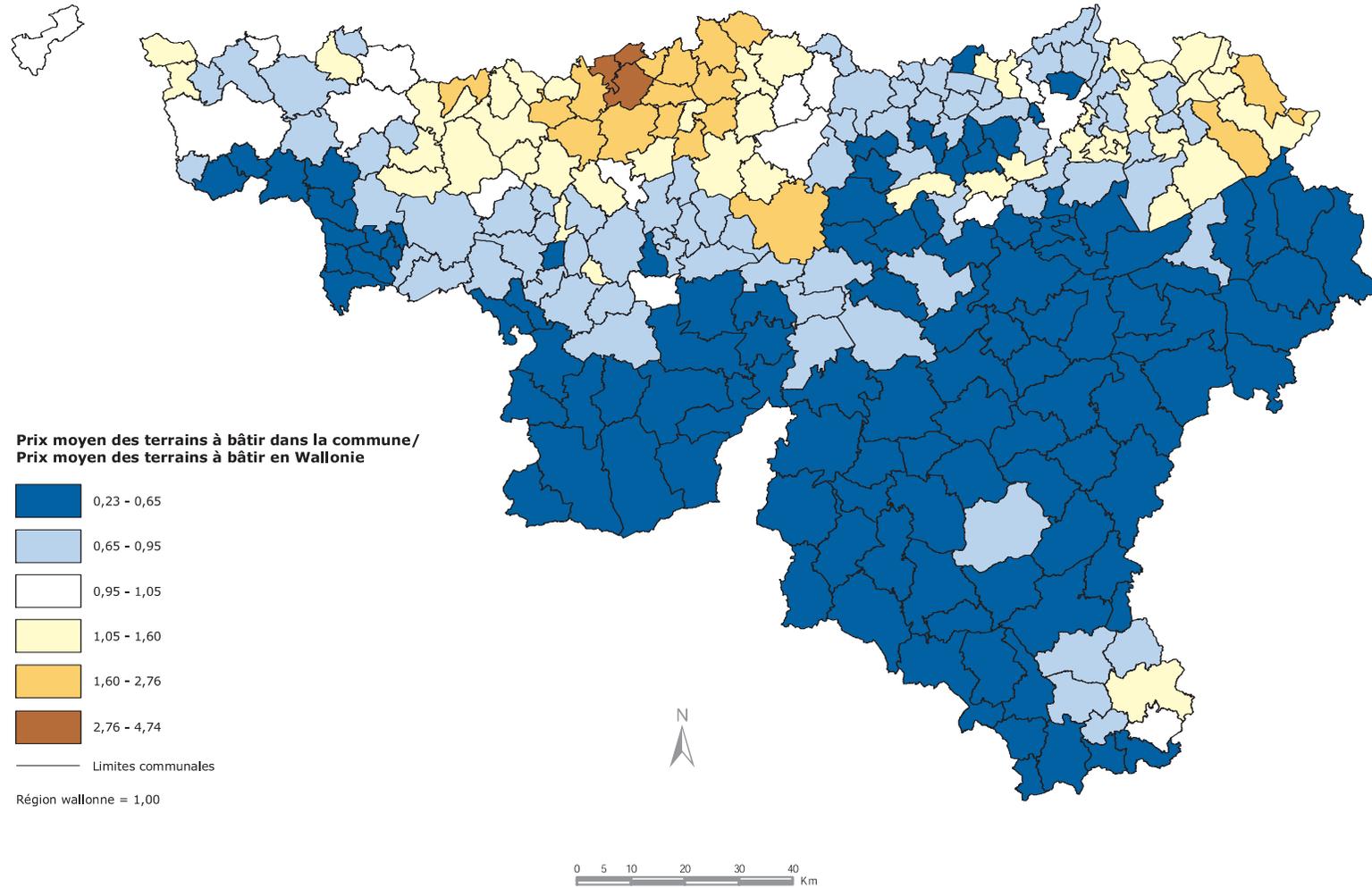
- Les communes situées à l'ouest présentent en effet un rapport élevé, et même parfois très élevé comme à Waterloo ou La Hulpe où les prix moyen et moyen par m² des terrains sont particulièrement chers (voir précédemment). Cette zone se prolonge d'ailleurs dans les marges hennuyères et même plus





carte 4

Prix relatif du foncier en 2000 - 2002



Source des données : INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers, 2000, 2001, 2002

CPDT réalisation (2003) : IGEAT- GUIDE

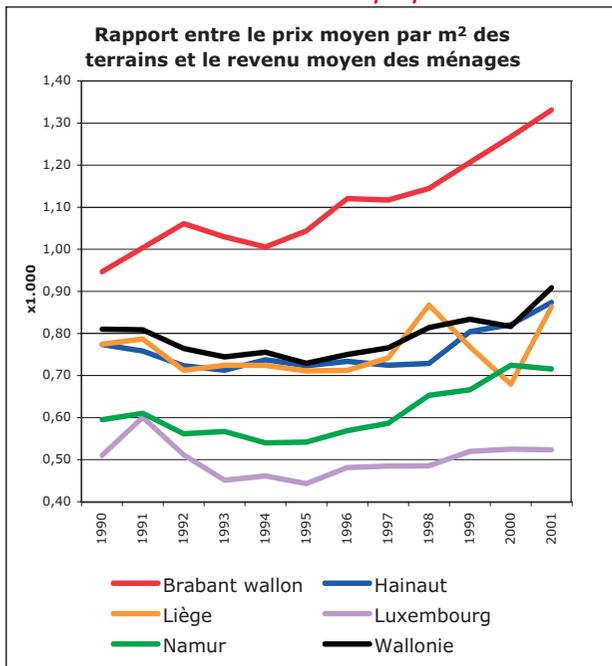
largement dans le Hainaut occidental, surtout si l'on considère le rapport entre le prix moyen et le revenu.
 - Les communes de l'est du Brabant où ce rapport est plus faible.

Si généralement le rapport entre le prix moyen par m² et le revenu moyen connaît une croissance au cours des années 90 (voir graphique ci-dessous), c'est tout particulièrement le cas dans le Brabant wallon : non seulement le rapport y est élevé mais l'évolution de ce rapport est également importante.

En dehors du Brabant et de ses prolongements, les pôles urbains wallons et leur zone d'influence se caractérisent également par un rapport élevé. C'est le cas aussi des communes de la région du Centre, entre Mons et Charleroi, et cela malgré un prix moyen des terrains relativement bas (voir précédemment), du fait d'un faible revenu moyen des ménages.

Enfin, la Communauté germanophone et la région d'Arlon présentent un rapport élevé.

Evolution de l'indicateur b par province :



Source : INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers ; statistiques fiscales des revenus ; calculs propres

Indicateur b par province en 2001 :

	Revenu moyen par déclaration (€)	Rapport prix moyen des terrains sur revenu moyen	Rapport prix moyen par m ² des terrains sur revenu moyen x 1.000
Brabant	29 669	2,6	1,3
Hainaut	21 404	1,4	0,9
Liège	23 379	1,3	0,9
Luxembourg	22 745	0,9	0,5
Namur	23 379	1,2	0,7
Wallonie	23 265	1,5	0,9

Source : INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers ; statistiques fiscales des revenus ; calculs propres

ENJEUX ET PERSPECTIVES

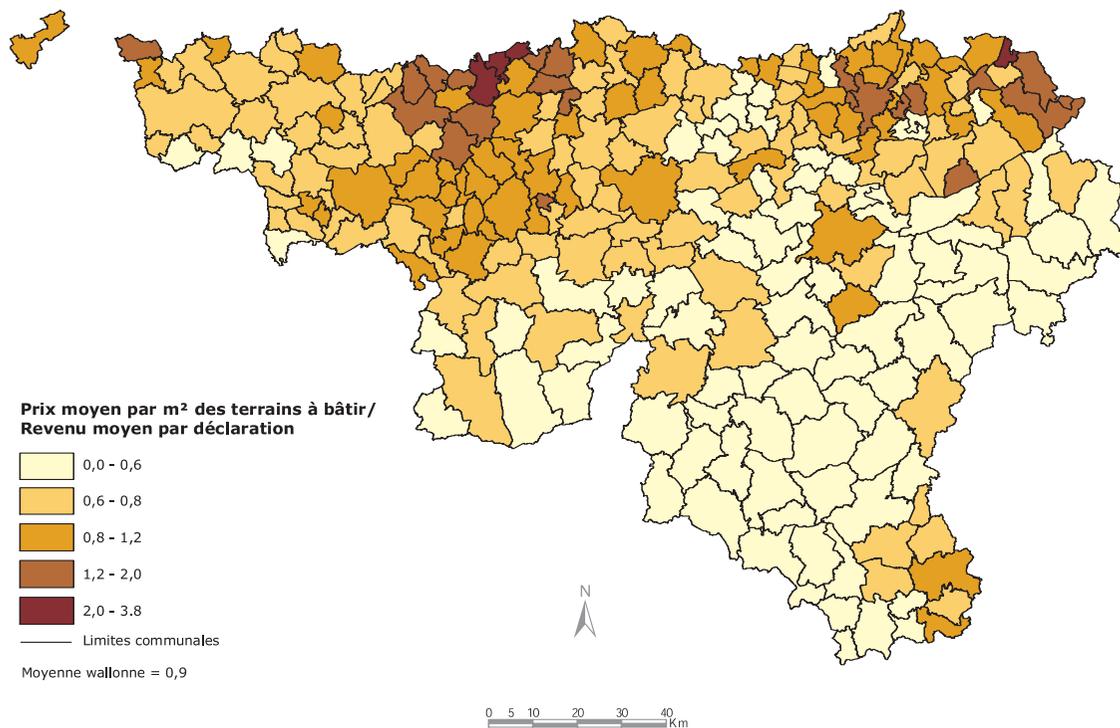
Comme pour l'immobilier, et d'autant plus que les prix des terrains relativement plus élevés dans certaines régions peuvent anticiper une difficulté d'accès au logement, les deux indicateurs en rapport avec le foncier mettent en exergue les régions où le prix du foncier et son rapport au revenu local risquent de rejeter une population locale moins aisée.

Cela concerne principalement les communes situées dans les bassins fonciers sous l'influence de Bruxelles, de Liège et des métropoles étrangères d'Aix-la-Chapelle et de Luxembourg.

Cela concerne également les communes du Hainaut occidental ainsi que les grands pôles urbains et leurs zones d'influence.

carte 5

Rapport entre le prix moyen par m² du foncier et le revenu moyen des ménages (2001)



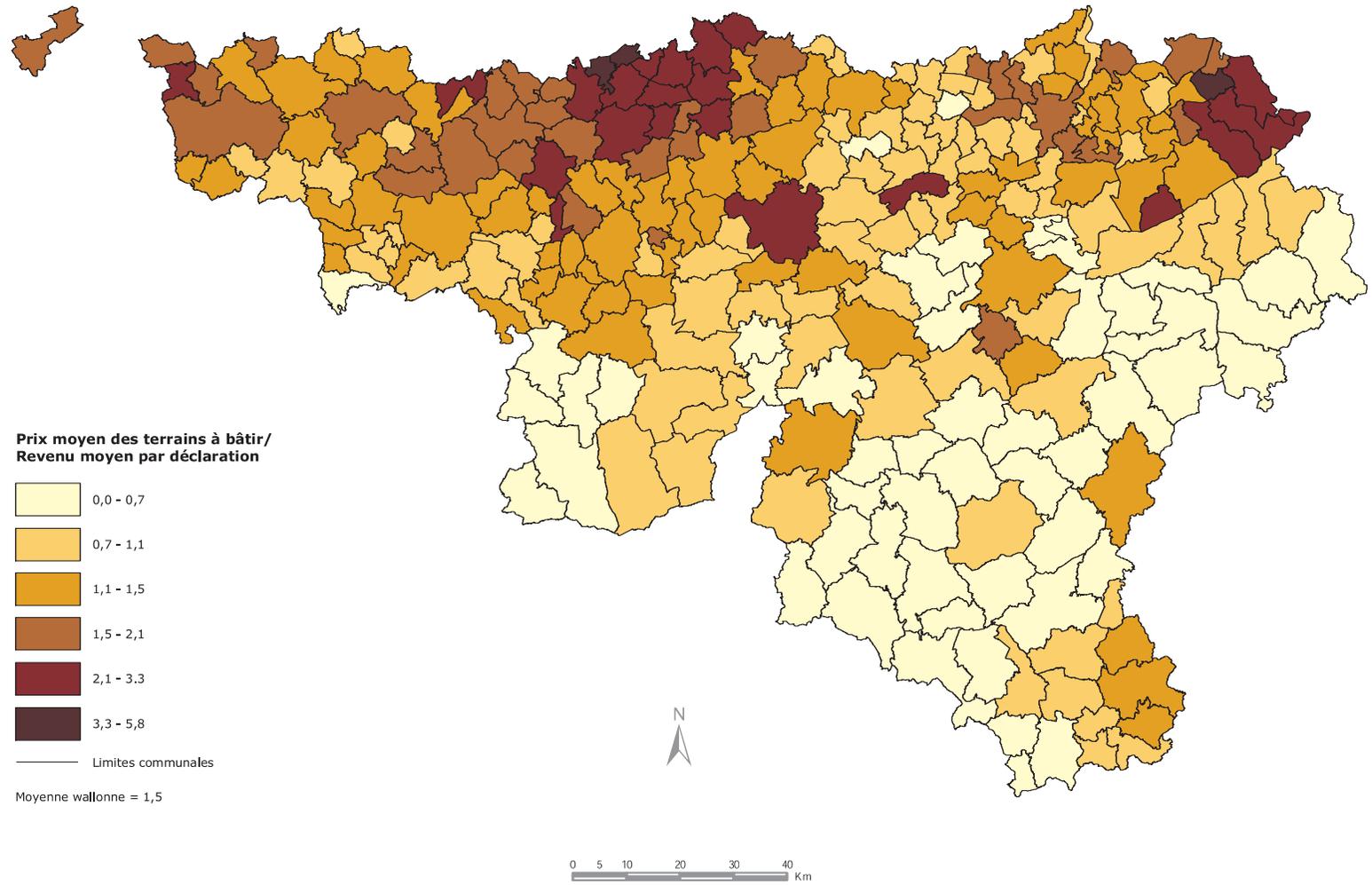
Source des données : INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers 2001; INS, statistiques des revenus, exercice 2002, revenus 2001

CPDT réalisation (2003) : IGEAT- GUIDE



carte 6

Rapport entre le prix moyen du foncier et le revenu moyen des ménages (2001)



Source des données : INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers 2001; INS, statistiques des revenus, exercice 2002, revenus 2001

CPDT réalisation (2003) : IGEAT- GUIDE

Caractéristiques de l'indicateur a - Rapport entre le prix moyen du foncier dans la commune et celui en Wallonie

Echelle spatiale : commune

Fréquence de mise à jour : annuelle

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul : prix moyen des terrains à bâtir dans la commune (prix total des ventes / nombre total de ventes par commune) divisé par le prix moyen des terrains à bâtir en Wallonie (prix total des ventes / nombre total de ventes) - Moyenne sur trois années

Cartographie : limites de classe définies sur base des discontinuités naturelles, de part et d'autre d'une classe proche de la moyenne wallonne (Wallonie = 1)

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Nombre de ventes de terrains à bâtir (ventes publiques et ventes de gré à gré)	INS : Statistiques financières, Ventes de biens immobiliers	Commune	Annuelle
- Prix des ventes des terrains à bâtir (ventes publiques et ventes de gré à gré)	INS : Statistiques financières, Ventes de biens immobiliers	Commune	Annuelle

Caractéristiques de l'indicateur b - Rapport entre le prix moyen du foncier et le revenu moyen des ménages

Echelle spatiale : commune

Fréquence de mise à jour : annuelle

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul : prix moyen des terrains à bâtir par commune (prix total des ventes / nombre total de ventes par commune) divisé par le revenu moyen par déclaration par commune.

Cartographie : limites de classe définies sur base des discontinuités naturelles

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Nombre de ventes de terrains à bâtir (ventes publiques et ventes de gré à gré)	INS : Statistiques financières, Ventes de biens immobiliers	Commune	Annuelle
- Prix des ventes des terrains à bâtir (ventes publiques et ventes de gré à gré)	INS : Statistiques financières, Ventes de biens immobiliers	Commune	Annuelle
- Revenu moyen par déclaration	INS : Niveau de vie, Statistique fiscale des revenus	Commune	Annuelle

Limites de l'indicateur : Il se base uniquement sur des moyennes (prix et revenus)

Logements spécifiques pour les personnes âgées

Description des indicateurs :

- Indicateur A - Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 75 ans et plus : indicateur d'état présentant le rapport entre le volume de l'offre en logements spécifiques et celui de la demande potentielle

- Indicateur B - Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 60 à 74 ans : indicateur prospectif présentant le rapport entre le volume actuel de l'offre en logements spécifiques et la demande future

Problématique couverte :

Adaptation de l'offre en logement au vieillissement de la population et à la perte d'autonomie

CADRE ET DEFINITION DE L'INDICATEUR

Prendre en compte le vieillissement de la population

Le vieillissement de la population et son corollaire, la perte d'autonomie d'une part croissante de la population, nécessitent l'adaptation de l'offre en logement* aux besoins spécifiques de la population âgée.

Les réponses à cette problématique consistent d'une part en la création de nouvelles capacités de logements spécifiques pour les personnes âgées (maisons de repos et résidences-services) et d'autre part dans le développement des divers éléments d'une politique plus globale permettant aux personnes âgées de vieillir le plus longtemps possible chez elles (développement des capacités des centres d'accueil de jour, des divers services d'aides et de soins à domicile, etc).

Les deux indicateurs construits évaluent le rapport entre la taille de l'offre en logements spécifiques et celle de la population concernée. Ils abordent donc le premier aspect de la problématique décrite.

a) Le premier indicateur présente l'état actuel du rapport entre le nombre de lits offerts dans les maisons de repos et résidences-services (Région Wallonne, statistiques DGASS¹ et Communauté germanophone²) et le nombre de personnes âgées (INS, statistiques de population).

La Région Wallonne définit la maison de repos comme un "établissement (...) destiné à l'hébergement de personnes âgées de 60 ans au moins qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et, s'il y a lieu, de soins infirmiers et paramédicaux" et la résidence-services comme "un ou plusieurs bâtiments (...) constituant un ensemble fonctionnel géré par un pouvoir organisateur qui, à titre onéreux, offre à des personnes âgées de 60 ans au moins des logements particuliers leur permettant de mener une vie indépendante ainsi que des services auxquels elles peuvent librement faire appel" (Région Wallonne, Décret du 06/02/2003³).

Pour la création de l'indicateur, l'âge à partir duquel considérer la population en demande d'un logement spécifique a pourtant été défini à 75 ans, dans la mesure où, même si ces établissements sont accessibles dès 60 ans, une grande partie des personnes âgées restent le plus longtemps possible chez elles et que les tranches d'âge les plus représentées dans les maisons de repos sont comprises entre 75 et 95 ans (avec une surreprésentation des plus de 80 ans).

b) Le second indicateur est prospectif et présente le rapport entre le nombre actuel de lits offerts dans les maisons de repos et résidences-services et la population âgée qui sera en demande à court terme. Pour ce faire, nous avons choisi la population de 60 à 74 ans.

Les deux indicateurs sont cartographiés à l'échelle de la commune et du bassin de vie*.

1) Direction Générale de l'Action Sociale et de la Santé, Division du troisième âge et de la famille.

2) Dans les communes de la Communauté germanophone, l'agrément des maisons de repos est resté de la compétence communautaire : ces établissements ne sont donc pas repris dans les statistiques de la Région wallonne.

3) Décret du 06/02/2003 modifiant le Décret du 05/06/1997, Moniteur Belge du 12/03/2003.



ANALYSE

Une offre moyenne de 18 lits pour 100 habitants de 75 ans et plus

a) Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 75 ans et plus

En 2003, la capacité de l'offre en logements spécifiques située sur le territoire wallon est de plus de 46 000 lits (dont 99% en maisons de repos).

La carte des capacités (carte 7), qui donne une image de la répartition du nombre de lits par commune, montre d'abord que presque toutes les communes wallonnes possèdent une maison de repos ou une résidence-services sur leur territoire.

Les capacités les plus importantes se concentrent au nord et sur le sillon wallon, et plus particulièrement dans les villes. Ainsi, les six communes urbaines de Charleroi, Liège, Namur, Tournai, Mouscron et Mons offrent à elles seules plus de 10 000 lits, soit près d'un quart des capacités totales wallonnes.

Il faut encore noter que la partie occidentale du Brabant wallon, plus directement liée à la périurbanisation bruxelloise, regroupe un plus grand nombre de lits que sa partie orientale.

Le sud du sillon wallon est, quant à lui, plus faiblement équipé.

Globalement, la répartition des capacités correspond d'ailleurs à celle de la population âgée (voir le tableau par arrondissement sur la page 32) : toutes deux sont importantes dans les arrondissements les plus peuplés, du sillon urbain et du Brabant.

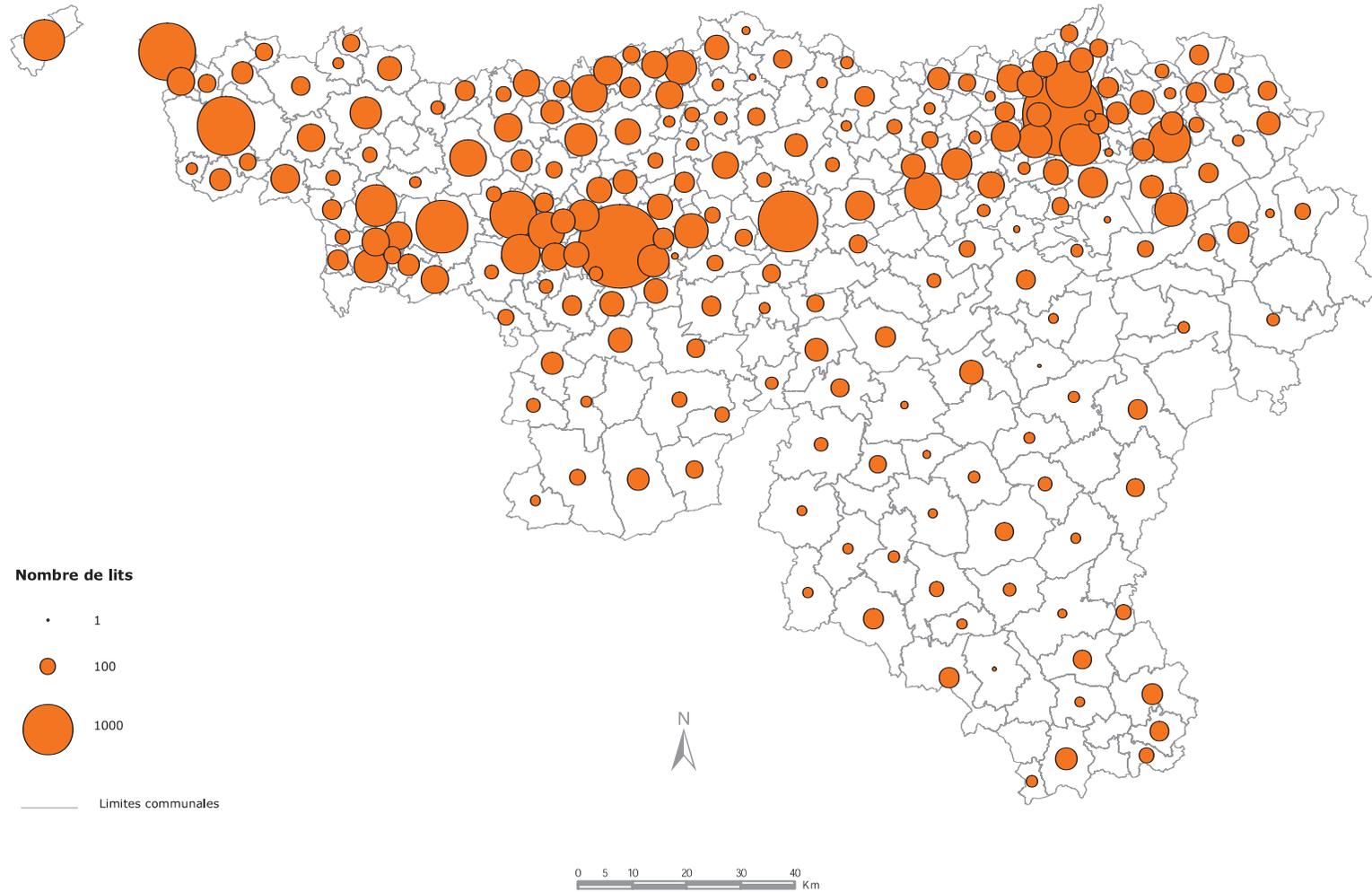
L'indicateur compare le niveau d'équipement par rapport à la population concernée. Il présente le nombre de lits des logements spécifiques rapporté à la population des 75 ans et plus. Pour la Wallonie, l'offre moyenne est de 18 lits pour 100 habitants de 75 ans et plus⁴, mais ce taux est inégalement réparti selon les communes.

4) Ce qui signifie aussi qu'une part importante de la population de cet âge recourt donc à d'autres formes d'hébergement : domicile propre, accueil au domicile de la famille, séjour en hôpital,...



carte 7

Capacités des maisons de repos et résidences-services (2003)



Source des données : RW, DGASS, avril 2003; Communauté germanophone, 2003

CPDT réalisation (2003) : IGEAT- GUIDE

Avant toute analyse, il y a lieu de faire une remarque : les besoins ne sont pas forcément remplis là où existe la demande. En d'autres termes, les pensionnaires des maisons de repos et résidences-services ne viennent pas nécessairement de la commune ou de l'arrondissement où se localise l'établissement.

L'enquête réalisée au début des années 90 dans les maisons de repos de Wallonie (Grimmeau JP et alii, 1992-93 et 1994) a aussi montré que 8% des pensionnaires viennent même de l'extérieur de la Région wallonne (de Bruxelles, de Flandre ou des pays voisins) et que cette part peut être importante dans les communes limitrophes.

Indicateur a par arrondissement⁵ en 2003 :

	Capacités des logements spécifiques : part dans le total wallon	Population de 75 ans et + : part dans le total wallon	Nombre de lits pour 100 habitants de 75 ans et +
Brabant	9,3 %	9,3 %	17,6
Ath	2,2 %	2,6 %	15,2
Charleroi	11,6 %	12,8 %	16,1
Mons	7,9 %	7,7 %	17,9
Mouscron	4,2 %	2,2 %	33,3
Soignies	5,1 %	5,2 %	17,5
Thuin	5,3 %	4,5 %	20,9
Tournai	6,5 %	4,7 %	24,4
Huy	3,7 %	2,9 %	22,4
Liège	16,8 %	18,7 %	15,8
Verviers	8,0 %	7,4 %	18,9
Waremme	1,7 %	2,1 %	14,4
Arlon	1,0 %	1,3 %	13,5
Bastogne	1,0 %	1,1 %	15,4
Marche-en-F	1,1 %	1,4 %	13,2
Neufchâteau	1,4 %	1,8 %	14,2
Virton	1,5 %	1,5 %	17,5
Dinant	2,1 %	3,0 %	12,7
Namur	7,9 %	8,1 %	17,4
Philippeville	1,8 %	1,8 %	17,4
Wallonie	100 %	100 %	17,6

Source INS : Région Wallonne - DGASS et Communauté germanophone ; statistiques de population ; calculs propres

5) Le tableau est présenté par arrondissement, et non par bassin de vie, afin de faciliter la lecture et la comparaison entre entités limitées en nombre.

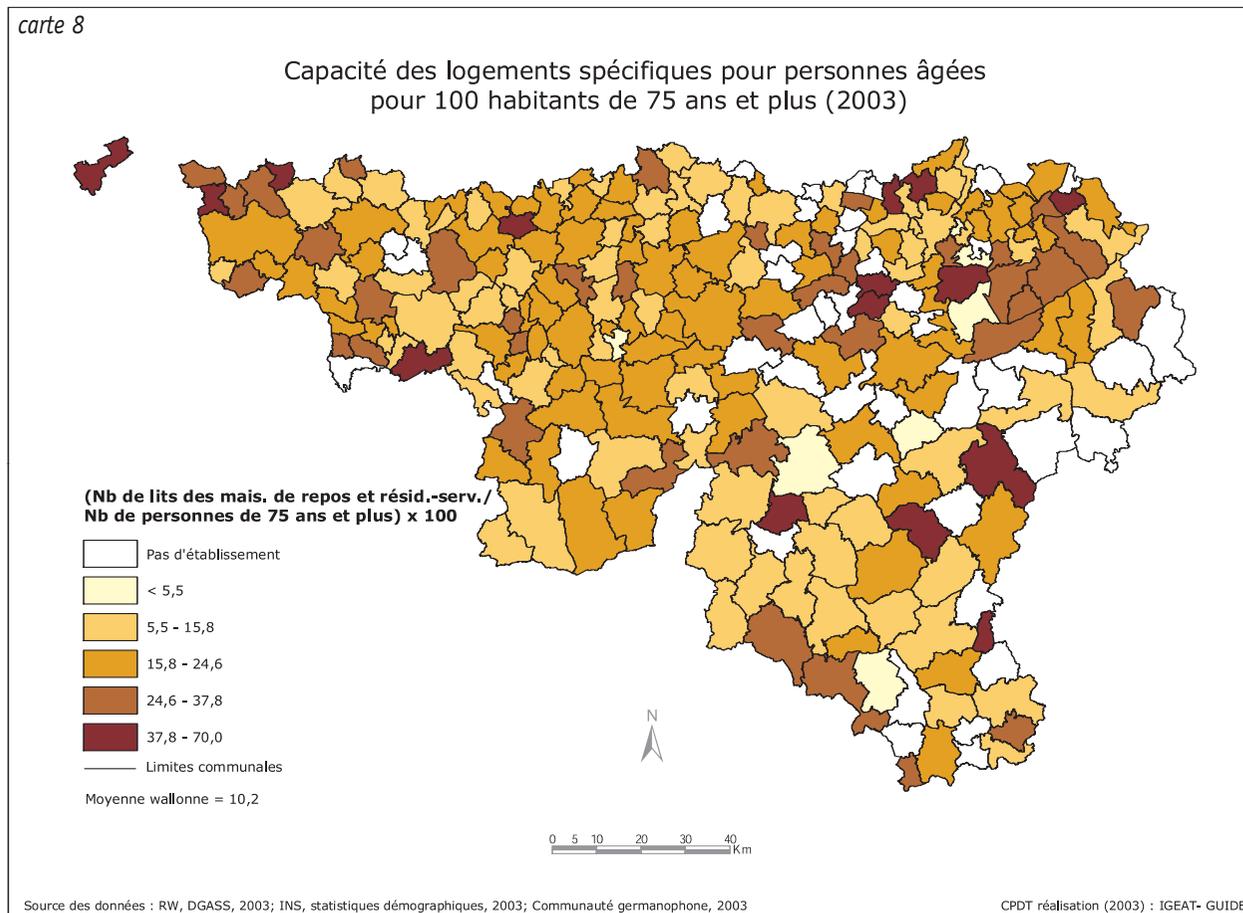
Les arrondissements qui présentent un rapport entre l'offre et la demande locale de loin supérieur à celui de la Wallonie sont d'ailleurs ceux de Mouscron (33 lits, soit près du double) et de Tournai (24 lits), dont une part non négligeable des pensionnaires vient de France.

La carte par commune (carte 8) donne une image peu lisible, mais fait néanmoins ressortir les communes hennuyères et liégeoises où le taux d'équipement est souvent plus élevé, en opposition avec l'Ardenne et le sud de la Communauté germanophone où la situation est plus hétérogène, avec quelques poches de faiblesse.

La carte du même indicateur par bassin de vie (carte 9) est plus lisible, dans la mesure où le découpage en bassins est plus homogène et rend mieux compte de la réalité des milieux vécus par la population.

Il faut noter la particularité de Spa, ville thermale dont l'offre en logements pour les personnes âgées est large.

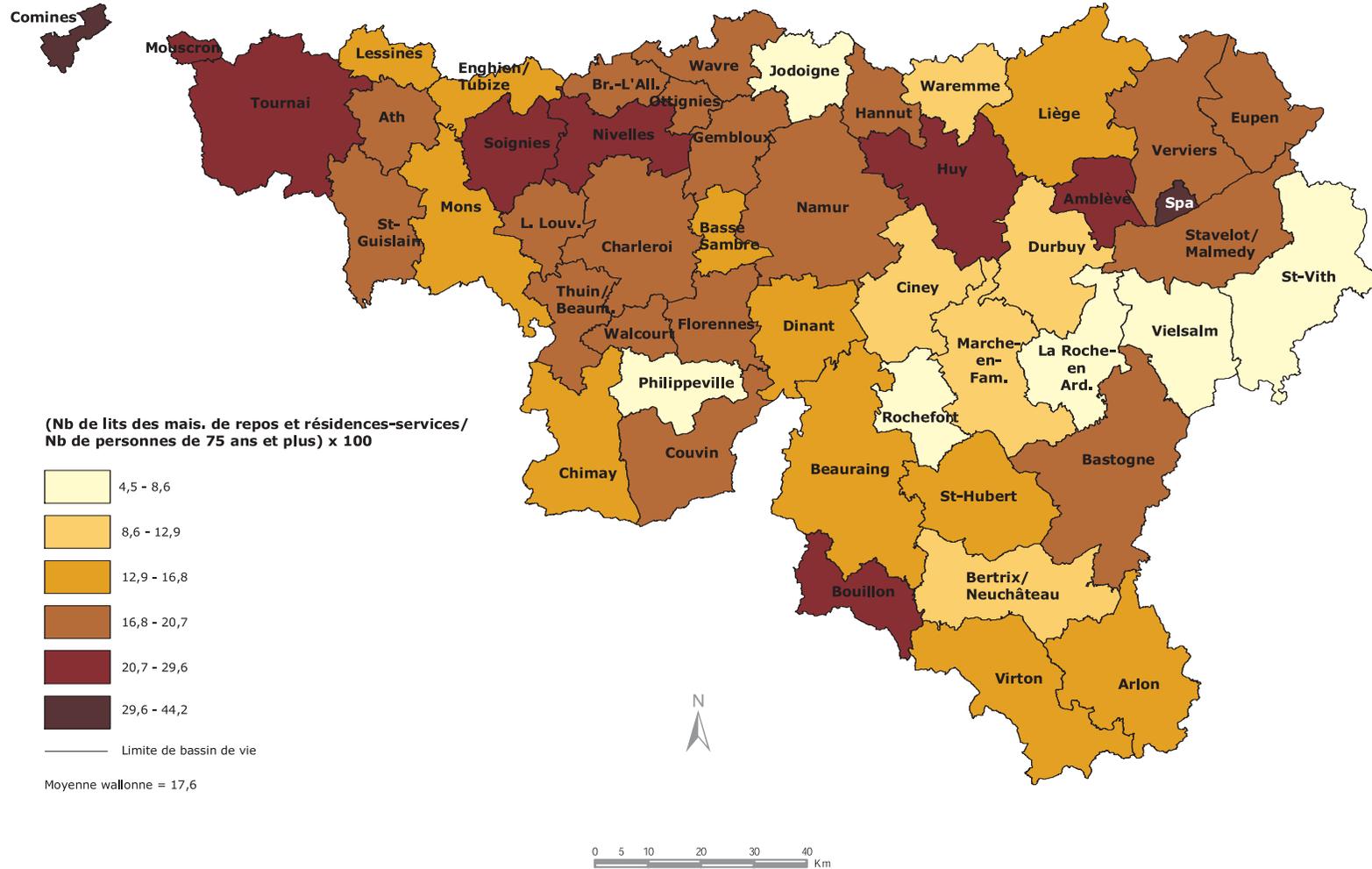
- Les bassins dont le taux d'équipement est le plus faible sont :
- les bassins de Jodoigne et de Waremme, au nord.
 - les bassins contigus de Rochefort, Ciney, Marche-en-Famenne, Durbuy, La Roche-en-Ardenne, Vielsalm et Saint-Vith, au sud-est du sillon wallon. C'est là toute une vaste zone qui apparaît plus faible.
 - les bassins de Philippeville et de Bertrix/Neufchâteau.





carte 9

Capacité des logements spécifiques pour personnes âgées par bassin de vie pour 100 habitants de 75 ans et plus (2003)



Source des données : RW, DGASS, avril 2003; INS, statistiques démographiques, 2003; Communauté germanophone, 2003

CPDT réalisation (2003) : IGEAT - GUIDE

1. RÉPONDRE AUX BESOINS FONDAMENTAUX
1.1 Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement
1.1.1 Adapter l'offre en logement aux besoins de la population
1.1.1.4. Réponse aux besoins spécifiques des personnes âgées

b) Nombre de lits des maisons de repos et résidences-service pour 100 habitants de 60 à 74 ans

Le niveau d'équipement rapporté à la population âgée de 60 à 74 ans permet d'appréhender le rapport à la "demande future", avec toutes les précautions nécessaires et faite précédemment sur la localisation de la demande.

Le taux moyen pour la Wallonie est de 10 lits pour 100 habitants. Mais globalement, la répartition de celui-ci sur le territoire wallon (cartes 10 et 11) est assez semblable à la répartition de l'indicateur précédent.

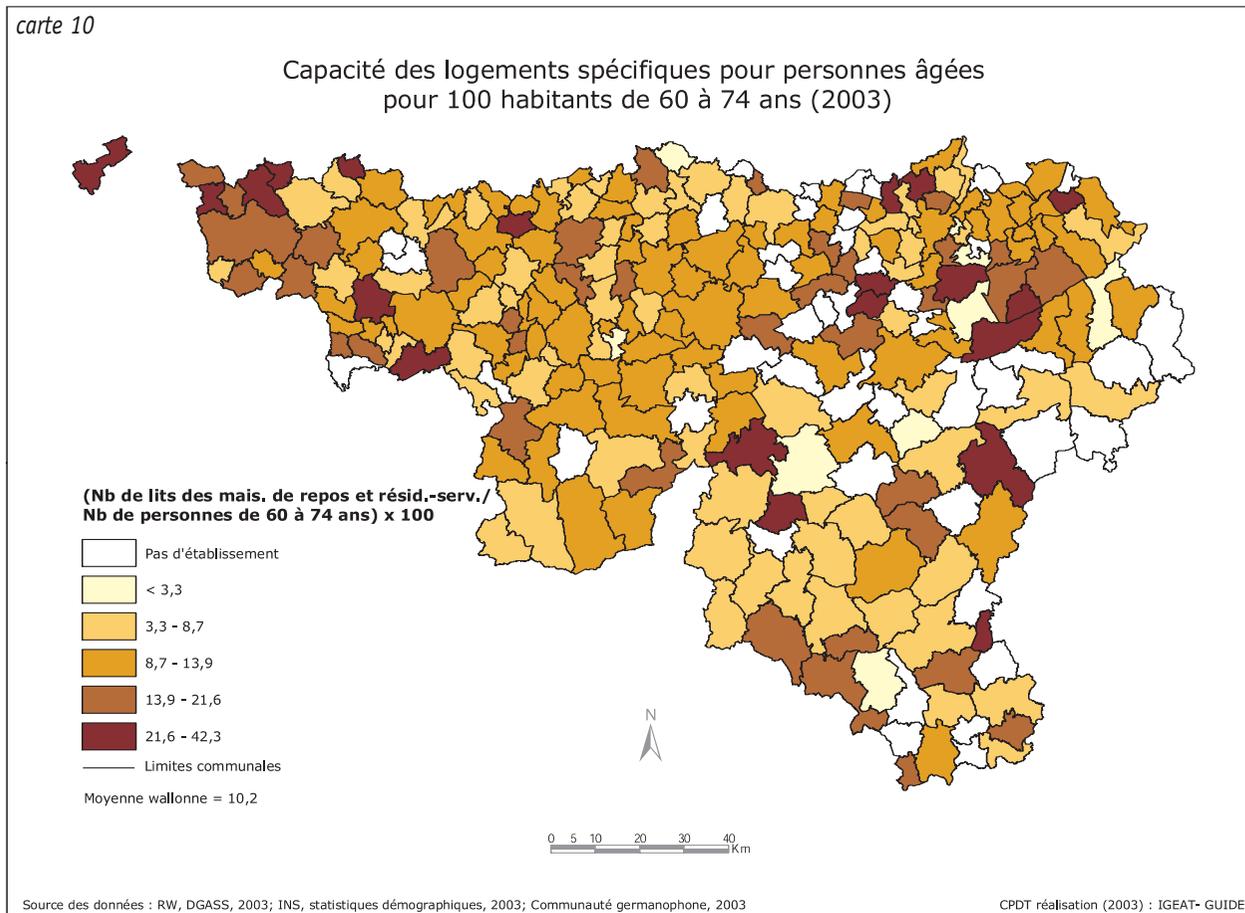
La seule différence sensible concerne les bassins de Dinant, Chimay, Eupen et Arlon qui rejoignent les bassins dont le taux d'équipement est faible, cités précédemment.

Indicateur b par arrondissement en 2003 :

	Capacités des logements spécifiques : part dans le total wallon	Population de 60 à 74 ans : part dans le total wallon	Nombre de lits pour 100 habitants de 60 à 74 ans
Brabant	9,3 %	10,1 %	9,4
Ath	2,2 %	2,4 %	9,4
Charleroi	11,6 %	12,5 %	9,5
Mons	7,9 %	7,0 %	11,4
Mouscron	4,2 %	2,1 %	20,1
Soignies	5,1 %	5,0 %	10,5
Thuin	5,3 %	4,4 %	12,3
Tournai	6,5 %	4,1 %	16,0
Huy	3,7 %	2,9 %	12,9
Liège	16,8 %	18,7 %	9,2
Verviers	8,0 %	8,2 %	9,9
Waremme	1,7 %	2,1 %	8,4
Arlon	1,0 %	1,5 %	7,0
Bastogne	1,0 %	1,2 %	8,5
Marche-en-F	1,1 %	1,5 %	7,3
Neufchâteau	1,4 %	1,6 %	8,8
Virton	1,5 %	1,4 %	10,5
Dinant	2,1 %	3,1 %	6,9
Namur	7,9 %	8,2 %	9,9
Philippeville	1,8 %	1,9 %	9,5
Wallonie	100 %	100 %	10,2

Source : Région Wallonne - DGASS et Communauté germanophone ; INS : statistiques de population ; calculs propres

carte 10



ENJEUX ET PERSPECTIVES

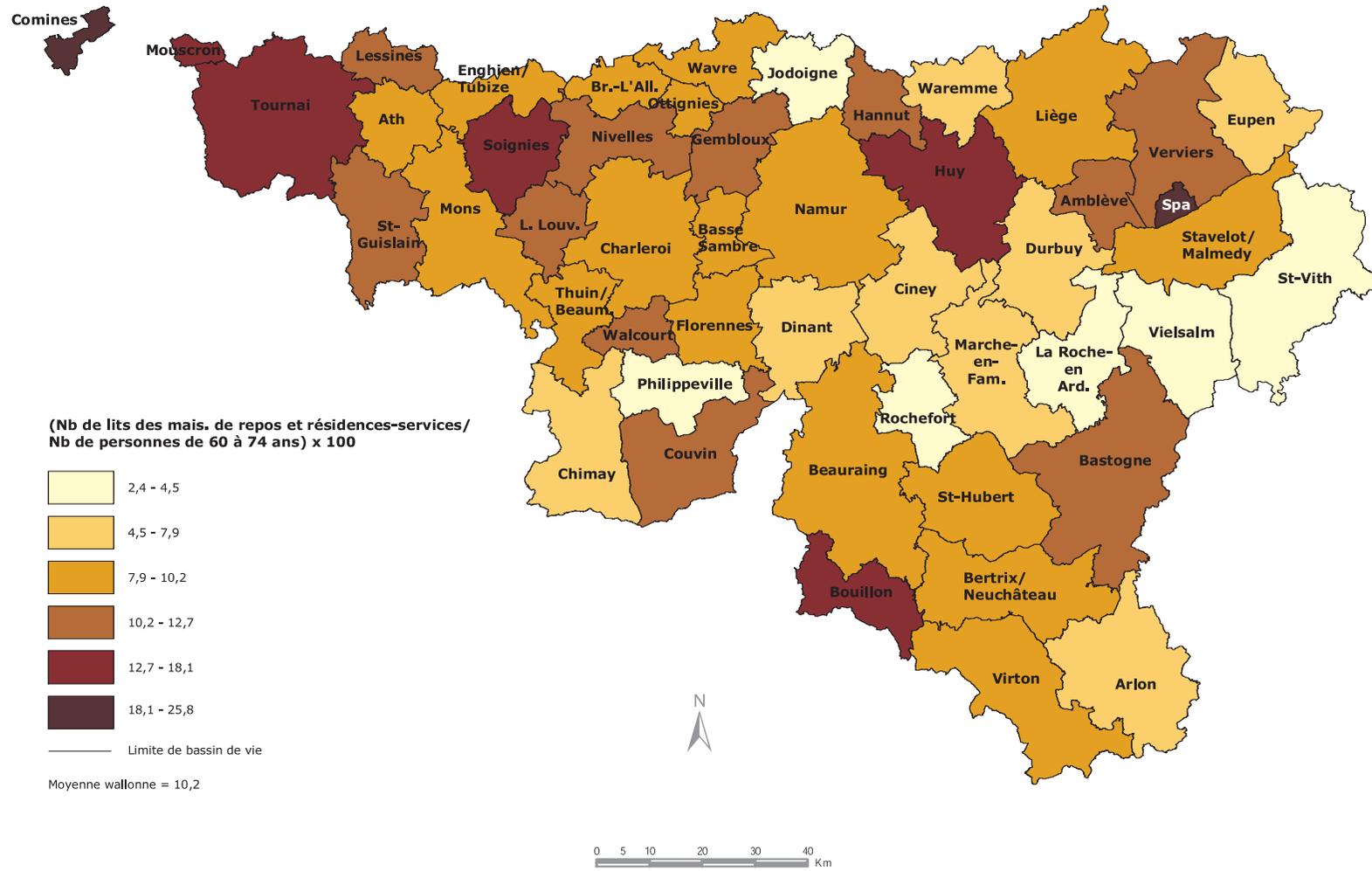
Le vieillissement de la population pourrait aggraver le manque de structure d'accueil des personnes âgées.

Ce sont surtout dans les bassins dont le taux d'équipement est le plus faible qu'il faudra être attentif à la satisfaction de la demande dans les prochaines années. Il s'agit des bassins de Jodoigne et Waremme au nord, de Bertrix/Neufchâteau et d'Arlon au sud, et de toute la zone quasi continue située au sud du sillon wallon, du bassin de Philippeville jusqu'à celui de Saint-Vith.



carte 11

Capacité des logements spécifiques pour personnes âgées par bassin de vie pour 100 habitants de 60 à 74 ans (2003)



Source des données : RW, DGASS, avril 2003; INS, statistiques démographiques, 2003; Communauté germanophone, 2003

CPDT réalisation (2003) : IGEAT - GUIDE

1. RÉPONDRE AUX BESOINS FONDAMENTAUX
1.1 Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement
1.1.1 Adapter l'offre en logement aux besoins de la population
1.1.1.4. Réponse aux besoins spécifiques des personnes âgées



Caractéristiques de l'indicateur A - Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 75 ans et plus

Echelle spatiale : commune et bassin de vie

Fréquence de mise à jour : annuelle

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul : nombre de lits des maisons de repos et résidences-services par commune divisé par le nombre d'habitants de 75 ans et plus par commune - Idem par bassin de vie

Cartographie : limites de classe définies sur base des discontinuités naturelles

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Nombre de lits des maisons de repos et des résidences-services	Région Wallonne - DGASS et Communauté germanophone	Adresse (commune)	...
- Nombre de personnes de 75 ans et plus	INS : Statistiques de population et des ménages	Commune	Annuelle

Limites de l'indicateur : les besoins ne sont pas forcément remplis où s'exprime la demande : les pensionnaires ne viennent pas nécessairement de la commune ou du bassin où est situé l'établissement.

Caractéristiques de l'indicateur B - Nombre de lits des maisons de repos et résidences-services pour 100 habitants de 60 à 74 ans

Echelle spatiale : commune et bassin de vie

Fréquence de mise à jour : annuelle

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul : nombre de lits des maisons de repos et résidences-services par commune divisé par le nombre d'habitants de 60 à 74 ans par commune - Idem par bassin de vie

Cartographie : limites de classe définies sur base des discontinuités naturelles

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Nombre de lits des maisons de repos et des résidences-services	Région Wallonne - DGASS et Communauté germanophone	Adresse (commune)	...
- Nombre de personnes de 60 à 74 ans	INS : Statistiques de population et des ménages	Commune	Annuelle

Limites de l'indicateur : les besoins ne sont pas forcément remplis où s'exprime la demande : les pensionnaires ne viennent pas nécessairement de la commune ou du bassin où est situé l'établissement.



Taille moyenne des terrains à bâtir vendus

Description de l'indicateur :

Indicateur d'état présentant la taille moyenne des terrains à bâtir vendus

Problématique couverte :

Gestion parcimonieuse du sol

CADRE ET DEFINITION DE L'INDICATEUR

Gérer le sol avec parcimonie en limitant la consommation d'espace

Le SDER* place au centre de sa philosophie le concept de développement durable* et inscrit dès lors la gestion parcimonieuse du sol dans ses orientations prioritaires. Le sol est en effet une ressource physique limitée et non renouvelable dont il convient de limiter le gaspillage.

La consommation de l'espace à des fins résidentielles a connu un fort développement depuis les années 70 lié au processus de périurbanisation et à ses formes d'urbanisation. La croissance des superficies urbanisées résulte de l'éclatement de l'urbanisation sur le territoire mais également du développement du modèle de la "villa quatre façades" occupant une parcelle de grande taille dans un environnement peu dense. Une gestion parcimonieuse du sol passe donc par :

- la limitation de la consommation collective de l'espace, à travers le renforcement de la structure spatiale wallonne : renforcement de la centralité et lutte contre la dispersion de l'habitat ;
- la limitation de la consommation individuelle de l'espace, à travers la réduction de la taille des parcelles des terrains à bâtir.

L'indicateur construit concerne ce dernier aspect : il s'agit d'évaluer la consommation individuelle de l'espace en mesurant la taille moyenne des terrains à bâtir utilisés à la fonction résidentielle par commune.

Cette mesure est cernée à partir des statistiques de ventes de terrains à bâtir qui précisent le nombre de lots ainsi que la superficie totale vendue par commune, et permettent de calculer une superficie moyenne par parcelle de terrains à bâtir (INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers).

Il y a cependant lieu de préciser les limites de cet indicateur. En effet, il s'agit des ventes de terrains à bâtir, c'est-à-dire des ventes de terrains "indiqués par différentes dénominations : emplacement à bâtir, parcelle de terrain, terrain à villa, lot numéroté dans un lotissement, terrain avec bâtiment à démolir". Le terrain peut être éventuellement divisible par la suite.

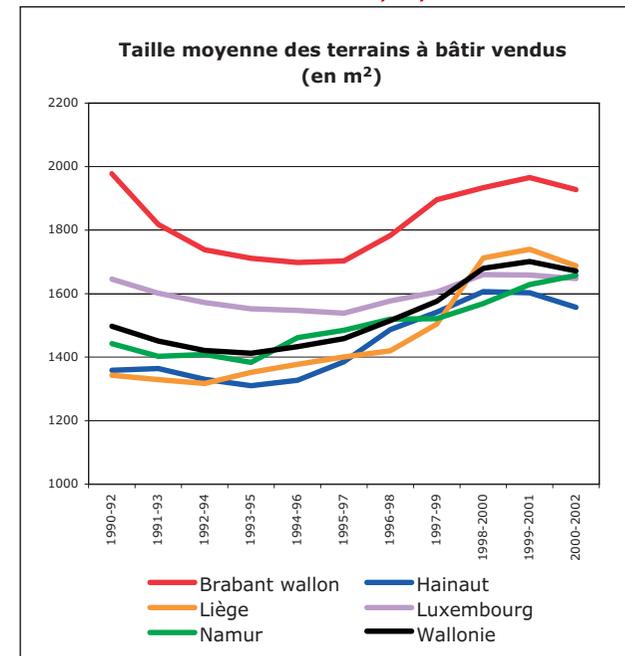
Aussi, cet indicateur est proposé de manière transitoire, en attendant la possibilité de réaliser un indicateur plus cohérent, basé sur les données - et surtout sur la mise à jour annuelle de ces données - du "Plan de Localisation Informatique" (PLI)* de la Région Wallonne.

ANALYSE

La taille des terrains, mesure de la consommation individuelle d'espace

La taille moyenne des terrains vendus en Wallonie oscille au cours de ces dernières années entre 16 et 17 ares, alors qu'elle était de 14 ares au début des années 1990.

Evolution de l'indicateur par province :



Sources : INS, statistiques financières, ventes de biens immobiliers ; calculs propres

Globalement, si l'on regarde le nombre de ventes de terrains à bâtir, celui-ci tend à diminuer au cours du temps, passant pour la Wallonie de 11 414 en 1990 à 8 592 ventes en 2002. Cette diminution a concerné le Brabant wallon dès le début des années 90 et s'est ensuite marquée dans quasi toutes les provinces (à l'exception du Luxembourg) au début des années 2000 (voir graphique page suivante).

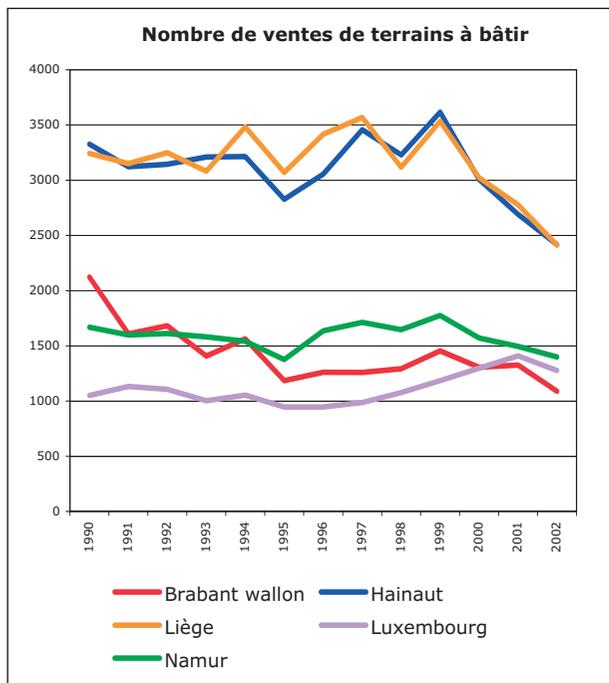
Cependant la taille moyenne des terrains a eu tendance à croître au cours des toutes dernières années :

- dans le Brabant wallon, où la taille moyenne des terrains est la plus élevée, elle rejoint le niveau du début des années 90, avec près de 20 ares.

- dans les autres provinces, la taille moyenne des terrains tend à croître de manière significative pour s'homogénéiser autour des 16 ares.

La carte présentant l'indicateur par commune met en évidence quelques zones où la taille moyenne des terrains vendus est importante, en particulier l'ouest du Brabant wallon et le Hainaut occidental ou encore Namur.

Evolution des ventes de terrains :



Source : INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers

Les ventes de terrains à bâtir :

2000-2002 moyenne annuelle	nombre de lots	superficie vendue	Taille moyenne terrain (ares)
Brabant	1 240	2 389 734	19,28
Hainaut	2 705	4 210 771	15,57
Liège	2 738	4 620 014	16,87
Luxembourg	1 327	2 186 754	16,47
Namur	1 488	2 467 168	16,58
Wallonie	9 498	15 874 440	16,71

Source : INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers ; calculs propres

ENJEUX ET PERSPECTIVES

La deuxième moitié des années 90 a connu une augmentation de la taille moyenne des terrains à bâtir. Ce phénomène, contraire à une "gestion parcimonieuse du sol", est cependant partiellement contré au cours des toutes dernières années par la diminution du nombre de terrains vendus.

La prochaine mise en œuvre des Zones d'Aménagement Différé (ZAD), si elle n'est pas bien maîtrisée, pourrait conduire à une augmentation de la disponibilité foncière et à y proposer des terrains à bâtir de grande taille.

Caractéristiques de l'indicateur - Taille moyenne des terrains à bâtir vendus

Echelle spatiale : commune
Fréquence de mise à jour : annuelle
Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul : taille moyenne des parcelles vendues = superficie / nombre de lots des terrains à bâtir vendus (pour la stabilité des données par commune, les données sont fusionnées sur 3 années)
Cartographie : limites de classes définies sur base des discontinuités naturelles

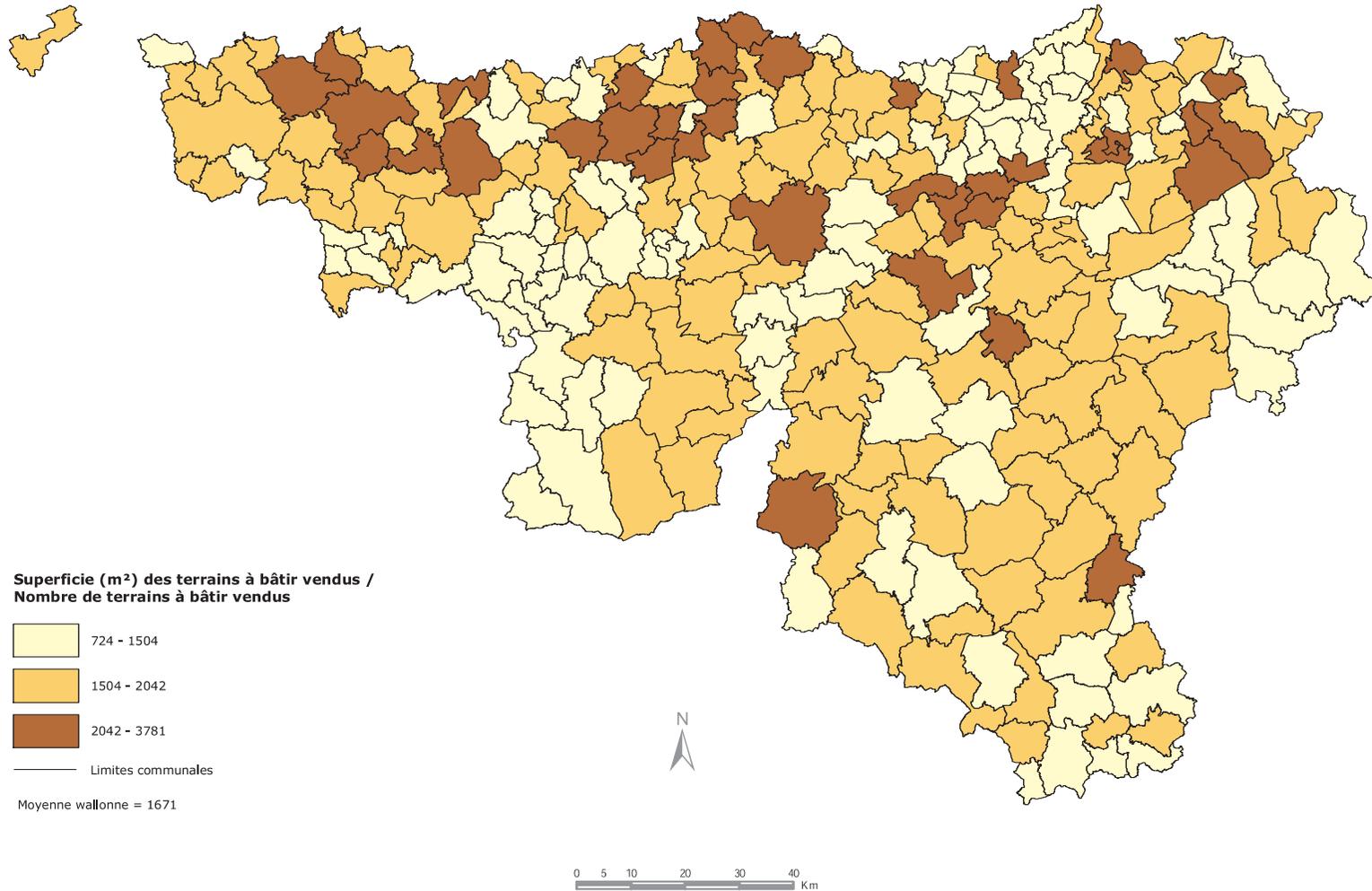
Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Nombre de lots de terrains à bâtir (ventes publiques et ventes de gré à gré)	INS : Statistiques financières, Ventes de biens immobiliers	Commune	annuelle
- Superficie des terrains à bâtir (ventes publiques et ventes de gré à gré)	INS : Statistiques financières, Ventes de biens immobiliers	Commune	annuelle

Limites de l'indicateur : Indicateur proposé en attendant la possibilité de réaliser l'indicateur utilisant les données de mise à jour du PLI et cernant plus précisément la problématique. Dans ce cas-ci, la taille des terrains vendus sert à approcher la taille des terrains mis en œuvre pour la fonction résidentielle.



carte 12

Taille moyenne des terrains à bâtir vendus en 2000 - 2002



Source des données : INS, statistiques financières : ventes de biens immobiliers, 2000, 2001, 2002

CPDT réalisation (2003) : IGEAT- GUIDE

1.2. Répondre aux besoins sociaux en équipements et services

La situation en 2001 : l'offre n'est pas toujours en adéquation avec la demande

Si, sur le plan quantitatif, la situation est jugée globalement satisfaisante par rapport aux besoins en équipements et services, sur le plan qualitatif, la situation présente des disparités et des carences, notamment sous l'effet des modifications des caractéristiques de la population et des modes de vie. Le vieillissement, l'allongement de la scolarité, la réduction du temps de travail, la dispersion de l'habitat*, l'accroissement de situations économiques difficiles sont autant de circonstances qui ont un impact sur les besoins en équipements et services. Ainsi, on constate que certains d'entre eux sont excentrés, sans que l'on ait tenu compte de leur accessibilité pour le public qui les fréquente. D'autres sont en concurrence du fait de leur proximité. La dispersion croissante de l'habitat rend parfois leur localisation problématique. Des lacunes peuvent aussi s'observer par rapport aux caractéristiques locales de la population, en particulier dans les zones peu denses (zones d'habitat dispersé, zones rurales). A un niveau infra-communal, l'aménagement et la qualité des lieux de spectacle et de fête sont parfois insuffisants, eu égard à la demande. Des actions sont encore souvent nécessaires pour améliorer la qualité et la convivialité de ces espaces publics proches.

En résumé, l'adéquation entre l'offre et la demande nécessite un perpétuel réajustement face aux évolutions que connaît la société. Il s'agit bien d'un des enjeux majeurs du développement territorial. Pour ce faire, il est nécessaire d'identifier correctement les besoins d'une part, et d'autre part d'y répondre de la manière la plus adéquate possible, en conciliant les intérêts de chacun avec les exigences d'un développement harmonieux.

Plusieurs défis à relever

Face à cette situation, le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER*) définit trois objectifs que l'on peut résumer comme suit :

- la mise au point d'une programmation adéquate ;
- l'amélioration de l'accessibilité ;
- une meilleure intégration dans le cadre de vie.

La mise en œuvre

Concrètement, la mise en œuvre de ces objectifs se traduit par :

- Une évaluation et une planification régulières des déséquilibres présents et à venir, et ce à différentes échelles spatiales.

Les aspects quantitatifs et qualitatifs des équipements et services, de même que leur répartition sur le territoire, doivent être étudiés périodiquement. Dans ces évaluations, l'on tiendra également compte des évolutions attendues sur le plan démographique.

- Un recentrage des équipements et services au cœur de l'habitat.
Le SDER préconise de freiner la délocalisation de certaines activités polarisatrices (entre autres les commerces, les services à la population et aux entreprises, les équipements collectifs) vers la périphérie, et au contraire de créer les conditions favorables au maintien, voire au redéploiement de ces fonctions dans le cœur des villes et des villages. Les décisions de localisation doivent faire l'objet d'une évaluation globale tenant compte de la sécurité, des personnes à faible mobilité (et plus particulièrement des personnes handicapées) ainsi que de l'accessibilité à pied ou en transports en commun.

- Une attention particulière à l'intégration dans l'habitat.
Les équipements et services sont des vecteurs privilégiés de socialisation ou d'intégration de la population, voire - dans certains cas - des symboles identitaires et culturels. A ce titre, ils méritent une attention particulière qui nécessite une vision globale de l'aménagement, ainsi qu'une politique foncière adéquate.

Afin de prendre en compte les objectifs définis ci-dessus, l'objectif 1.2. a été décliné en plusieurs sous-objectifs traitant chacun d'un secteur particulier des besoins de la population.

Dans cette première version du tableau de bord, les thèmes étudiés sont la petite enfance, la scolarité, la santé, et les services publics. Les secteurs des loisirs et du commerce devraient être analysés dans une prochaine version.

Sous-objectif 1.2.1

Améliorer l'accueil de la petite enfance

Quoique cette mission relève essentiellement des compétences de la Communauté française, elle s'intègre également aux objectifs définis dans le SDER en matières de service à la population. L'indicateur qui est proposé exprime un rapport entre l'offre disponible et une estimation de la demande. Le calcul de ce taux de couverture, exprimé ici par bassin de vie*, est le même que celui utilisé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E.).

Sous-objectif 1.2.2

Assurer l'accessibilité à l'école

L'accessibilité aux établissements scolaires est étudiée ici sous l'angle des différents modes de transports* utilisés pour s'y rendre. L'accessibilité des lieux publics aux transports en commun* est en effet une des priorités en matière de développement territorial et durable.

Sous-objectif 1.2.3.

Assurer l'accessibilité aux soins de santé

Par rapport aux besoins de la population, la santé est un "capital" vraiment particulier, qui intervient à la fois en amont et en aval d'autres secteurs socio-économiques fondamentaux : une mauvaise santé entraîne parfois une précarité sur le marché de l'emploi, et à l'inverse, une situation faiblement valorisée sur le plan social telle que le chômage peut générer des fragilités psychiques et physiologiques. C'est dire à quel point ce secteur est étroitement lié au développement territorial. Pour l'étudier,



des indicateurs portant sur la demande en matière de soins d'une part, sur l'offre sanitaire de l'autre ont été choisis :

- Les personnes âgées consomment proportionnellement davantage de soins que les plus jeunes. Une forte proportion de "plus de 60 ans" peut être révélatrice d'une demande plus importante.

- L'état de santé d'une population peut également être approché de manière très synthétique en comparant sa mortalité effective avec une mortalité attendue, calculée sur base de la moyenne régionale. Cet indice excluant les causes de mortalité liées aux structures d'âge complète ainsi la lecture du précédent.

- L'offre en services médicaux est présentée sous l'angle du nombre de généralistes et de spécialistes par habitant, ce dernier indicateur étant complété par l'offre en lits d'hôpitaux par bassin de vie, indice qui reflète l'importance et la capacité hospitalière.

Sous-objectif 1.2.4.

Assurer la disponibilité des équipements culturels et sportifs

Ce sous-objectif sera réalisé dans une version ultérieure.

Sous-objectif 1.2.5.

Assurer l'accessibilité aux services publics

Les privatisations de certains services publics, même partielles, modifient parfois les logiques de localisation, au risque de ne plus rencontrer les objectifs du SDER. Service de proximité, La Poste a été étudiée à un niveau infra-communal et en parallèle avec la localisation des noyaux d'habitat*.

Sous-objectif 1.2.6.

Assurer l'accessibilité aux commerces

Ce sous-objectif sera réalisé dans une version ultérieure.

Table des matières¹

Objectif 1.2. RÉPONDRE AUX BESOINS SOCIAUX EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Sous-objectif 1.2.1. Améliorer l'accueil de la petite enfance

CRITÈRE 1.2.1.1. Disponibilité en places d'accueil de la petite enfance

Indicateur 1.2.1.1.A. Petite enfance : taux de couverture

Indicateur 1.2.1.1.B. Taux d'activité féminin

Sous-objectif 1.2.2. Assurer l'accessibilité à l'école

CRITÈRE 1.2.2.1. Accessibilité aux établissements scolaires

Indicateur 1.2.2.1.A. Modes de déplacement domicile – école secondaire par bassin de vie

Indicateur 1.2.2.1.B. Localisation des écoles du fondamental et noyaux d'habitat

Indicateur 1.2.2.1.C. Accessibilité des écoles aux transports en commun

Sous-objectif 1.2.3. Assurer l'accessibilité aux soins de santé

CRITÈRE 1.2.3.1. Estimation de l'offre et de la demande en matière sanitaire

Indicateur 1.2.3.1.A. Part des plus de 60 ans par bassin de vie

Indicateur 1.2.3.1.B. Indice comparatif de mortalité par bassin de vie

Indicateur 1.2.3.1.C. Médecins généralistes : taux de couverture par bassin de vie

Indicateur 1.2.3.1.D. Médecins spécialistes : taux de couverture par bassin de vie

Sous-objectif 1.2.4. Assurer la disponibilité des équipements culturels et sportifs

CRITÈRE 1.2.4.1. Accessibilité aux équipements culturels

Indicateur 1.2.4.1.A. Indices de disponibilité (d'équipement, de concentration et d'accessibilité) des cinémas par bassin de vie

Indicateur 1.2.4.1.B. Indices de disponibilité (d'équipement, de concentration et d'accessibilité) des centres culturels par bassin de vie

CRITÈRE 1.2.4.2. Accessibilité aux équipements sportifs

Indicateur 1.2.4.2.A. Indices de disponibilité (d'équipement, de concentration et d'accessibilité) des piscines par bassin de vie

Sous-objectif 1.2.5. Assurer l'accessibilité aux services publics

CRITÈRE 1.2.5.1. Accessibilité aux bureaux de poste

Indicateur 1.2.5.1.A. Offre en bureaux de poste au sein des communes

Sous-objectif 1.2.6. Assurer l'accessibilité aux commerces

CRITÈRE 1.2.6.1. Comparaison entre les pôles structurants du SDER et les pôles commerciaux

Indicateur 1.2.6.1.A. Hiérarchie des villes sur base de leur équipement commercial

Indicateur 1.2.6.1.B. Indices de disponibilité (d'équipement, de concentration et d'accessibilité) des supermarchés par bassin de vie

1) Pour une vision globale, la structure finale est présentée dans son intégralité, même si tous les indicateurs ne sont pas encore développés dans cette première version du TBDT. Les indicateurs non réalisés sont présentés en italique.

Structures d'accueil de la petite enfance

Description de l'indicateur :

Taux de couverture : indicateur d'état exprimant le rapport entre l'offre en places disponibles et un nombre d'enfants en âge d'être gardés

Problématique couverte :

Accueil de la petite enfance

CADRE ET DEFINITION DE L'INDICATEUR

Une offre insuffisante

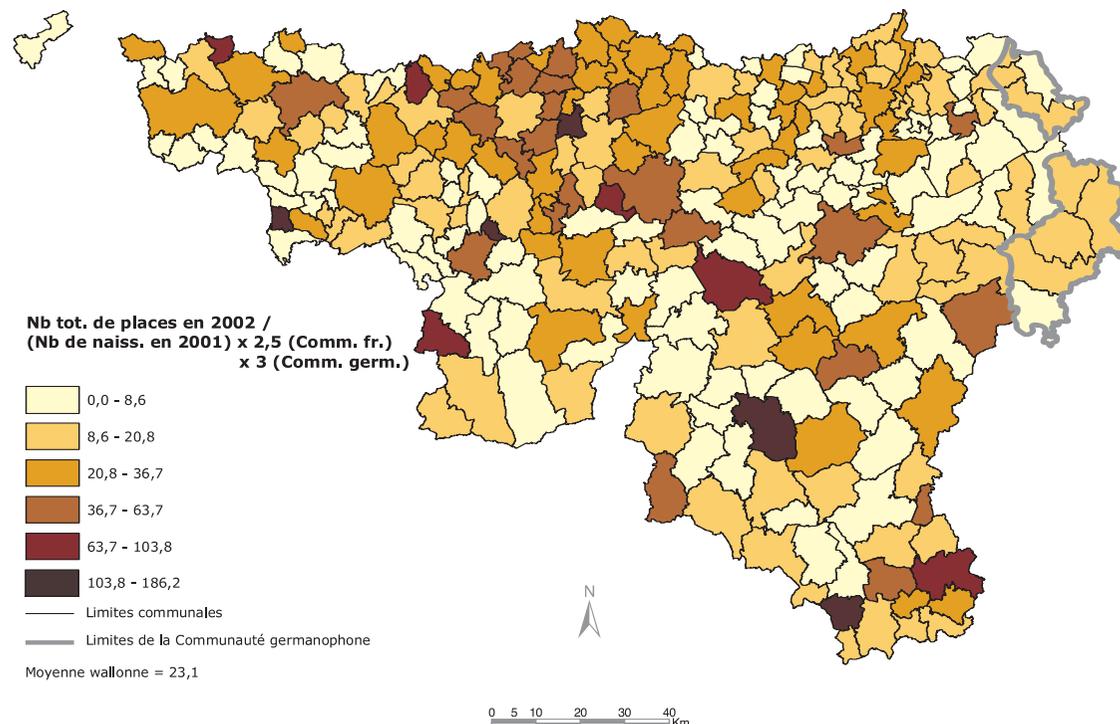
L'accueil de la petite enfance dont il est question ici concerne les enfants de 0 à 6 ans, gardés en collectivité (crèches, pré-gardiennat, halte-garderies, maisons d'enfants) ou à domicile (accueillantes d'enfants encadrées et indépendantes). La plupart de ces structures accueille néanmoins des enfants âgés de trois mois à trois ans.

L'accueil de la petite enfance en Région wallonne est généralement considéré comme insuffisant : manque de places disponibles, listes d'attente trop longues, etc. Face à ce constat, une série de mesures ont été prises afin d'améliorer la situation existante : revalorisation du statut des accueillantes, augmentation du nombre de places (notamment par l'autorisation donnée à certaines gardiennes d'accueillir 4 enfants au lieu de 3), création de crèches d'entreprises, sensibilisation au métier en vue de recruter de nouvelles candidates, etc.. Ces mesures ont été mises en place dans le cadre du *Plan Cigogne**.

L'indicateur le plus couramment utilisé - notamment par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E.) - pour suivre l'évolution de la situation est le taux de couverture. Celui-ci est défini par le rapport entre le nombre de places disponibles et une approximation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil. Ce nombre d'enfants est estimé en multipliant le nombre de naissances de l'année qui précède par 2,5. Ce produit estime en effet la cohorte d'enfants âgés de 0 à deux ans et demi, seuil auquel les enfants sont autorisés à fréquenter l'école maternelle. Notons que le calcul du taux est

carte 13

Petite enfance : taux de couverture par commune (2002)



Source des données : ONE; Communauté germanophone, 2002

CPDT réalisation (2003) : IGEAT-GUIDE

différent pour les communes germanophones : le nombre de naissance est multiplié par 3, car les enfants ne rentrent en classes maternelles qu'à partir de trois ans.

ANALYSE

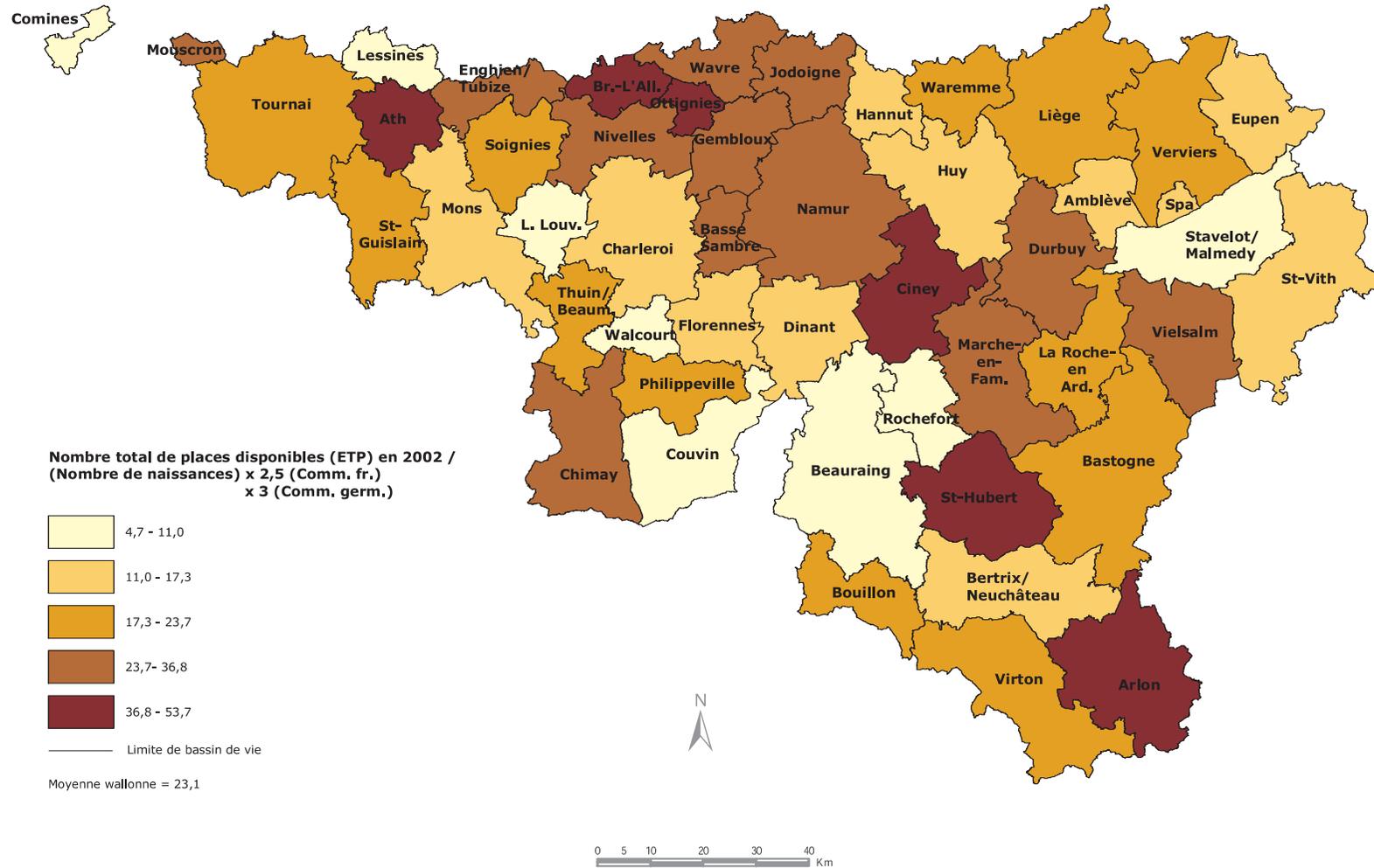
La carte par bassin de vie* (carte 14) montre que les pôles autour desquels l'offre est la plus importante se situent dans le Brabant wallon, le long d'un axe "E411" (Ciney, Saint Hubert et Arlon) ainsi que dans le bassin de vie de Ath. Notons qu'il s'agit, pour le Brabant et Arlon, de régions économiquement dynamiques et polarisées vers l'extérieur de la Région wallonne.

L'offre est très limitée dans certaines zones rurales telles que Stavelot-Malmedy, Couvin, Beauraing et Rochefort. Elle est globalement assez faible dans la Communauté germanophone, ainsi que dans certains bassins de l'ancien sillon industriel (Mons, La Louvière, Charleroi, Huy). Comines se distingue également par un taux de couverture très faible.



carte 14

Petite enfance : taux de couverture par bassin de vie (2002)



Source des données : ONE, DKF et Communauté germanophone, 2002

CPDT réalisation (2003) : IGEAT - GUIDE

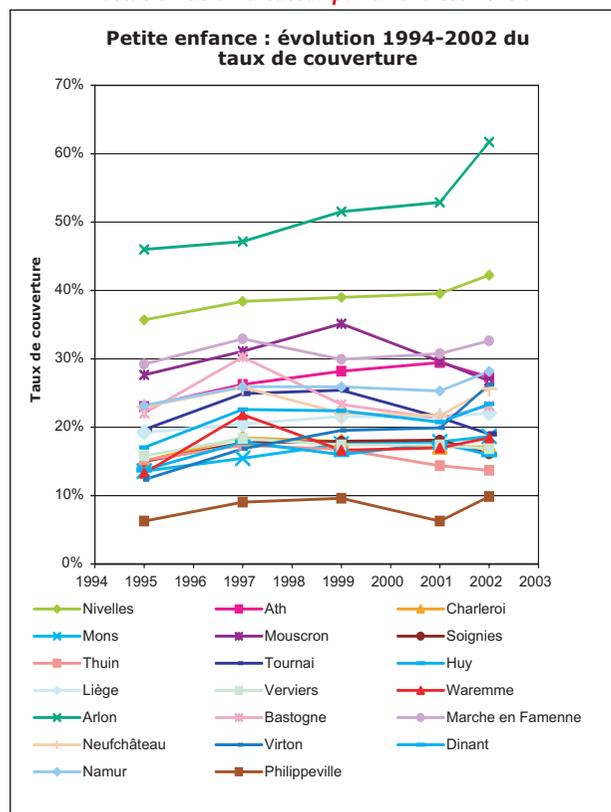
1. RÉPONDRE AUX BESOINS FONDAMENTAUX
 1.2. Répondre aux besoins sociaux en équipements et services
 1.2.1. Améliorer l'accueil de la petite enfance
 1.2.1.1. Disponibilité en places d'accueil de la petite enfance



Evolution de l'indicateur

Les taux ci-après sont présentés par arrondissement et non par bassin de vie pour des raisons de disponibilité de données. L'arrondissement d'Arlon est celui qui présente non seulement le meilleur taux en 2002, mais également celui qui a connu l'évolution la plus favorable (+15,7%). L'arrondissement de Virton a également connu une belle progression (+13,9%). A l'inverse, les arrondissements hennuyers de Thuin, Mouscron et Tournai présentent une évolution négative, respectivement de -1,6%, - 0,9% et -0,6%. Les disparités régionales se sont donc accentuées durant cette période.

Evolution de l'indicateur par arrondissement :



Source : O.N.E 2002

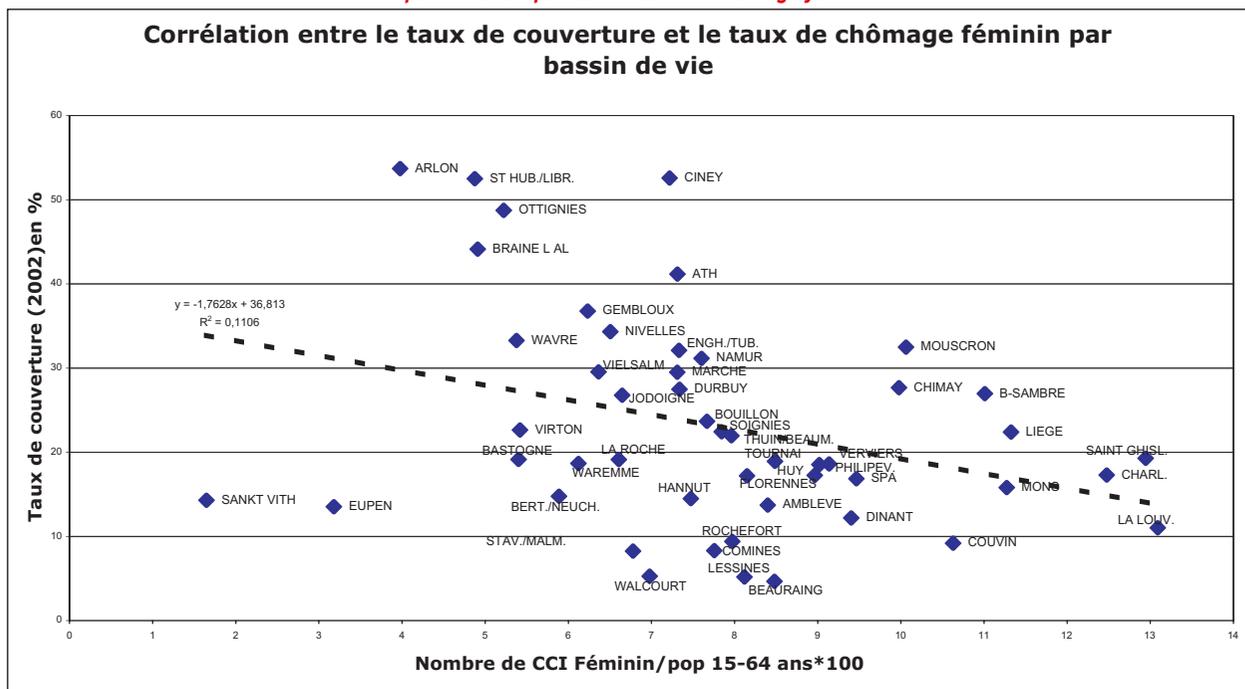
Taux de couverture et taux de chômage féminin

Afin d'en mesurer l'éventuelle corrélation, nous avons mis en rapport le taux de chômage féminin et le taux de couverture. L'utilisation du taux de chômage (plus accessible que le taux d'emploi) explique la corrélation négative entre les deux indicateurs (voir graphique ci-après). Nous renvoyons le lecteur désireux d'en savoir davantage sur les taux d'emploi et de chômage aux indicateurs de la finalité 2 (critère 2.2.1.1). L'analyse qui en est proposée complètera d'ailleurs utilement la lecture de cet indicateur.

L'indice de corrélation entre le taux de chômage féminin et le taux de couverture est assez faible ($R^2=0,11$). Le graphique montre cependant des profils différents selon les régions : les bassins d'Eupen et Saint-Vith se démarquent nettement de la droite, avec des taux de chômage et de couverture très faibles.

Dans ces bassins, d'après le Recensement Général de la Population et des Logements de 1991, le chômage y est essentiellement féminin. Notons que ce chômage peu élevé est aussi lié à une faible propension des femmes à se présenter sur le marché du travail (Ibid.). Enfin, le niveau général de qualification de la population active* dans ces régions est également peu élevé (Ibid.). Ceci peut éventuellement s'expliquer par le maintien d'une structure familiale plus traditionnelle dans cette région. La nécessité de faire garder ses enfants en bas âge s'y ferait donc moins sentir qu'ailleurs. En réalité, il semble que la corrélation entre les deux indicateurs soit davantage marquée pour les bassins de vie les plus urbains : sur le graphique, on observe en haut à gauche les bassins du sud-Luxembourg (Arlon, Saint-Hubert) et du Brabant wallon avec des taux de chômage très faibles et des taux de couverture importants, tandis qu'en bas à droite, on trouve les bassins de l'ancien sillon industriel (Mons, La

Disponibilité en places d'accueil et chômage féminin :



Source : INS, statistiques démographiques (2002), statistiques socio-économiques (2002), O.N.E. (2002)



Louvière, Charleroi, Liège), qui présentent des taux de chômage importants et des taux de couverture peu élevés. En dessous de la droite de régression, on observe un ensemble de bassins de vie moins densément peuplés, plus ruraux (Dinant, Couvin, Rochefort, ...), avec des taux de couverture parmi les plus faibles et des taux de chômage féminins moyens. Notons que le bassin de Ciney fait exception à cette tendance.

Les résultats exprimés sur ce graphique éveillent l'attention sur la question suivante : l'offre en structures d'accueil pour la petite enfance doit-elle s'adapter à l'offre d'emploi ou au contraire la précéder ? Une offre insuffisante, trop coûteuse ou trop contraignante n'est-elle pas un frein à l'entrée (ou le maintien) des femmes sur le marché du travail ? Dans ce cas, agir en "amont" et augmenter l'offre, qualitativement et quantitativement, pourrait avoir des répercussions positives sur le chômage féminin.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'accueil de la petite enfance est aujourd'hui insuffisant en Région wallonne et les disparités régionales sont importantes, ce qui implique des rattrapages prioritaires dans certaines régions. L'instauration de nouvelles mesures (établies dans le cadre du Plan Cigogne) devrait améliorer la situation.

Il sera intéressant de suivre cet indicateur à intervalles relativement courts (un ou deux ans) afin d'en observer l'évolution, en particulier dans les régions défavorisées sur le plan de l'emploi.

Caractéristiques de l'indicateur - Taux de couverture de la petite enfance

Echelle spatiale : bassin de vie et commune

Fréquence de mise à jour : annuelle

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

pour commune de la CF : $(\text{Total des places ETP disponibles}) / (\text{nombre de naissances de l'année précédente} * 2.5)$

pour commune de la CG : $(\text{Total des places ETP disponibles}) / (\text{nombre de naissances de l'année précédente} * 3)$

Cartographie : limites de classe définies sur base de discontinuités naturelles.

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Nombre de places disponibles en équivalent temps plein (toutes places confondues, à l'exception des places réservées à un accueil spécifique (FESC), ainsi que les places sous tutelle SAJ-SPJ (Service d'Aide à la Jeunesse et Service de Protection de la Jeunesse)	- O.N.E - Service de gardiennes encadrées germanophones - D.K.F. (= O.N.E en Communauté germanophone)	Commune	Annuelle
- Nombre de naissances de l'année qui précède	- INS : Statistiques de population et des ménages	Commune	Annuelle

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur : cet indicateur est celui utilisé depuis des années par l'O.N.E.

Le taux de couverture ne tient pas compte de facteurs tels que l'importance du travail féminin, la dynamique de l'initiative locale en matière de petite enfance, le pourcentage de familles monoparentales, la disponibilité des grands-parents, le champ d'action plus ou moins grand des structures d'accueil, la mobilité géographique des populations, etc.

Accessibilité et modes de déplacement vers les établissements scolaires

Description de l'indicateur :

Modes de déplacement domicile - école secondaire par bassin de vie : indicateur d'état exprimant les parts respectives des différents modes de déplacement vers l'école secondaire, en distinguant les transports collectifs et individuels

Problématique couverte :

Accessibilité à l'école

CADRE ET DEFINITION DE L'INDICATEUR

L'accès à l'école ou la "distance raisonnable"

Ainsi que le souligne le SDER*, "La répartition de l'enseignement scolaire de base n'est pas toujours adéquate par rapport à la demande. D'autre part, certains établissements sont en concurrence du fait de leur proximité" (SDER, p.43). A l'inverse, dans d'autres localités, les déplacements nécessaires pour atteindre une école sont importants.

Au niveau législatif, la loi du 29 mai 1959 (Pacte scolaire) stipule que "Le droit des parents de choisir le genre d'éducation de leurs enfants implique la possibilité de disposer à une distance raisonnable d'une école correspondant à leur choix¹".

Cette "distance raisonnable" a été précisée dans l'Arrêté Royal du 14 mars 1960 : elle est de 4 Km pour le fondamental, 12 Km pour le secondaire inférieur et de 20 Km pour le secondaire supérieur.

1) L'Etat, pour respecter le libre choix des parents qui ne trouveraient pas à une distance raisonnable une école dont au moins les "trois-quarts" du personnel sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement non confessionnel "est obligé "soit d'ouvrir une école d'Etat ou une section d'école d'Etat, soit d'intervenir dans les frais de transport vers une telle école ou section, soit d'admettre aux subventions une école libre non confessionnelle existante ". Un droit équivalent est accordé aux parents qui souhaiteraient faire suivre à leurs enfants un enseignement confessionnel et qui se trouveraient dans des conditions similaires. (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 4).

Des efforts pour une nouvelle mobilité

Selon l'Enquête Nationale sur la Mobilité des Ménages (FUNDP, 2001), l'utilisation de la voiture individuelle pour accompagner l'enfant à l'école a augmenté de façon significative ces dernières années. Les parents motivent très souvent ce choix du mode de transport* par la garantie d'une sécurité maximale à l'enfant. Pourtant, l'emploi des transports en commun*, ainsi que la valorisation des modes lents* font partie des objectifs cités dans le SDER : "La localisation judicieuse de ces équipements implique avant tout de prendre en compte les possibilités d'accès, en particulier en transport public, à pied et à vélo, en fonction de l'aire d'influence prévisible" (SDER, p.43).

Conformément à ces objectifs, des efforts importants sont aujourd'hui consentis en faveur des transports scolaires, qui visent à limiter le recours à la voiture pour privilégier la marche, le vélo et surtout les transports en commun comme modes de déplacement. Diverses campagnes de sensibilisation sont menées dans ce sens auprès du public, et un nouveau décret sur les transports scolaires sera adopté très prochainement.

Différents types de transport vers l'école secondaire

Notre indicateur exprime la part des différents modes de déplacement utilisés par les élèves pour se rendre à l'école (carte 15). Sur base des données du recensement de 1991, nous avons défini quatre types principaux de modes de déplacement :

- 1) les modes lents et non polluants, c'est-à-dire les déplacements à pied et à vélo ;
- 2) les déplacements motorisés "individuels", c'est-à-dire effectués en automobiles, motocyclettes et motos ;
- 3) les transports en commun (train, tram, bus), éventuellement combinés entre eux ;
- 4) une combinaison de modes individuels et collectifs.

Un dernier type regroupe les "modes inconnus", c'est-à-dire les réponses non interprétables du recensement.

ANALYSE

Des modes de déplacement variables selon les régions

Concernant les modes lents, les parts les plus élevées se trouvent dans les bassins de Comines, Mouscron et Spa. Pour Mouscron et Comines, on peut y voir l'influence de leurs voisins flamands, plus enclins comme on le sait à utiliser les vélos. N'oublions pas cependant que ces bassins ne comprennent qu'une seule commune, ce qui peut également influencer les résultats.

A l'inverse, les bassins plutôt ruraux de Thuin et Walcourt, Jodoigne et Amblève se distinguent par des parts très limitées "d'usagers faibles".

Concernant l'utilisation des transports individuels et motorisés, notons au niveau des pôles régionaux le faible usage de la voiture recensé dans le bassin de Liège, à l'inverse de ceux de Tournai et de Namur. La Basse-Sambre se distingue elle aussi par une utilisation importante de la voiture. Au niveau des pôles locaux, ce sont les bassins de Ciney, Dinant et Marchen-Famenne ainsi que Couvin et Chimay qui arrivent en tête de cette catégorie. Leurs écoles secondaires drainent des élèves issus de communes de type rural, voire rural profond, ce qui peut expliquer la nécessité d'utiliser une auto dans ces régions où la desserte en transports en commun peut se révéler insuffisante. Notons cependant que dans les pôles germanophones, bien que d'un profil spatial comparable, l'utilisation des transports en commun est beaucoup plus élevée. Ceci est également vrai d'une manière générale pour la région de Liège (pôles de Liège, Stavelot, Amblève) et certains pôles ardennais (Bouillon, Virton, La roche), qui se distinguent par une utilisation importante des transports en commun.

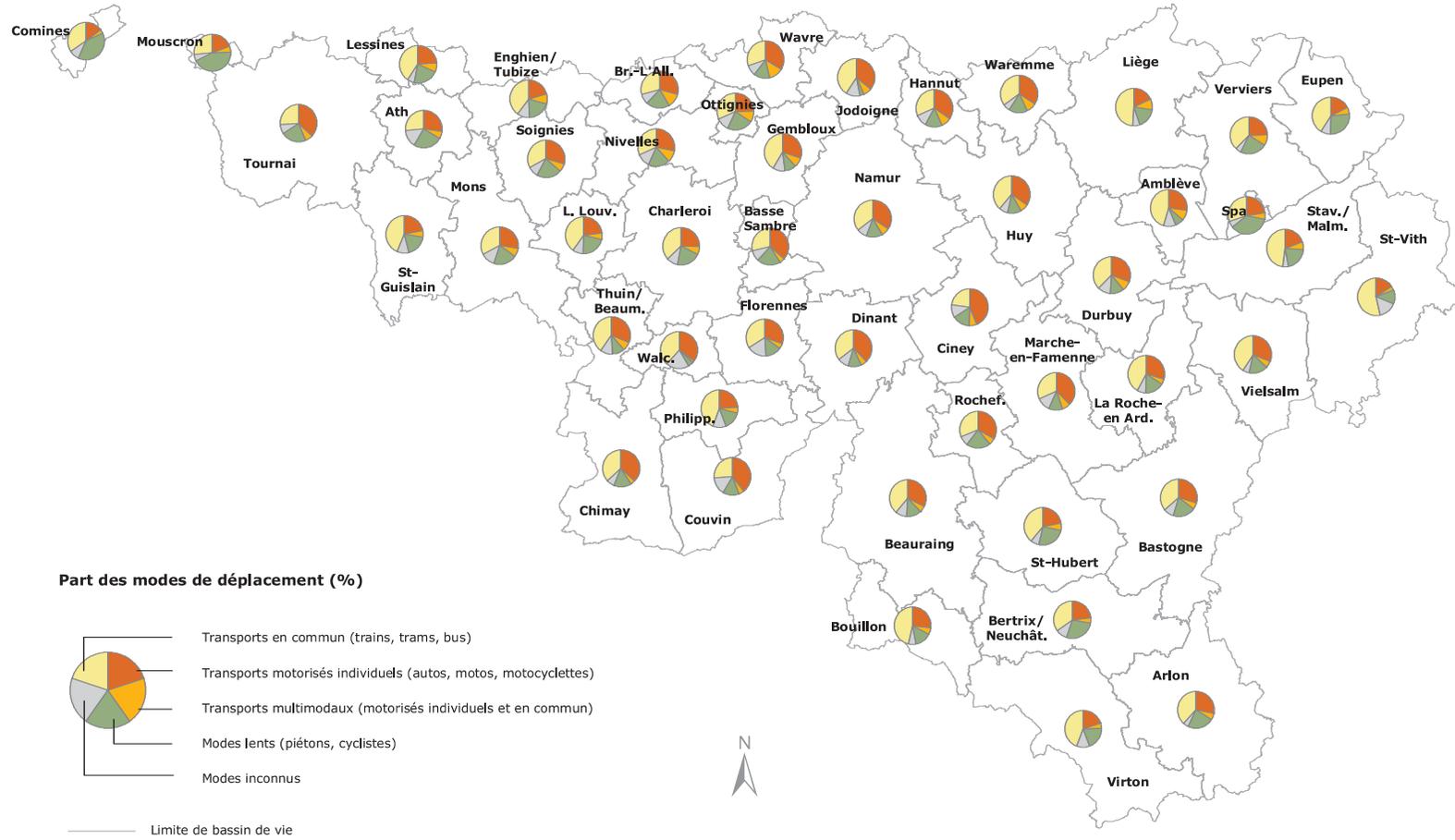
Concernant le quatrième type (combinaison de transports individuels et collectifs), c'est le Brabant qui arrive en tête (Wavre, Braine l'Alleud, Ottignies, ...), puis la région liégeoise, avec les pôles de Liège, Verviers, Hannut et Ourthe/Amblève.

Afin d'affiner l'interprétation de ces résultats dans une prochaine édition du Tableau de Bord du Développement territorial, nous projetons de réaliser un indicateur qui confrontera l'accessibilité des écoles en transports en commun (mesurée



carte 15

Modes de déplacement domicile - école secondaire par bassin de vie (1991)



Source des données : INS, Recensement 1991

CPDT réalisation (2003) : IGEAT - GUIDE



par la proximité avec les arrêts et la fréquence des passages) à l'utilisation effective des usagers telle que proposée ici, mais avec les résultats de l'enquête socio-économique 2001. Cet indicateur permettra entre autres de distinguer si la différence d'utilisation des transports en commun relève d'une variation de la qualité de l'offre ou d'une culture de déplacement différente.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

La bonne répartition des écoles sur le territoire et leur accessibilité par les transports en commun font partie des objectifs du développement territorial. Or, il apparaît que l'usage des transports en commun pour rejoindre l'école est fort variable selon les régions. Les résultats de l'enquête socio-économique 2001 montreront sous peu dans quelle mesure la situation a évolué depuis 1991.

Le suivi de cet indicateur permettra notamment de mesurer les résultats des récentes campagnes de sensibilisation menées en faveur des modes lents et des transports en commun.

Caractéristiques de l'indicateur - Modes de déplacement domicile/école secondaire par bassin de vie

Echelle spatiale : bassin de vie

Fréquence de mise à jour : décennale

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul : extraction des données par commune ; regroupement des 10 réponses de base du recensement (piéton, vélo, mobylette, moto, auto conducteur, auto passager, transport scolaire privé, train, bus ou tram vicinaux, transport urbain) et de leurs multiples combinaisons possibles en 4 types de déplacement : non-motorisé / motorisé individuel / transport en commun / multimodal* avec partie individuelle ; un dernier type reprend les réponses non interprétables ; agrégation par bassin de vie ; pourcentage respectif de chacune des parts par bassin de vie.

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
Population scolaire par lieu de scolarité selon le moyen de transport principal utilisé (tableau 30.66 A)	INS : Recensement général de la population et des logements au 1er mars 1991	Commune	Décennale

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur : par rapport à la satisfaction des besoins, cet indicateur ne donne pas d'information sur l'offre en transports en commun, ce qui limite l'interprétation des résultats.



Estimation de l'offre et de la demande en matière sanitaire

Description des indicateurs :

- Indicateur A - Part des plus de 60 ans : indicateur de pression exprimant le rapport entre la population âgée de soixante ans et plus et la population totale
- Indicateur B - Indice Comparatif de Mortalité : indicateur d'état comparant la mortalité observée d'une population à une mortalité théorique, cette dernière étant calculée sur base des comportements moyens à l'échelle d'une région (ici, la Région wallonne)
- Indicateur C - Médecins généralistes : taux de couverture par bassin de vie
- Indicateur D - Médecins spécialistes : taux de couverture par bassin de vie

Problématique couverte :

Aperçu de l'offre et de la demande en matière sanitaire

CADRE ET DEFINITION DE L'INDICATEUR

En Belgique, l'étude de la satisfaction des besoins en matière de soins de santé est particulièrement complexe du fait des différents niveaux de pouvoir impliqués dans le secteur : en effet, les compétences se déclinent entre pouvoirs fédéral, régional, communautaire et provincial.

De plus, les facteurs qui influencent la situation sanitaire d'une population sont nombreux, de nature très diverse et en constante interaction. Le "Premier rapport sur la cohésion sociale" (pp.130 et suivantes) décrit les liens existant entre santé et pauvreté, position sur le marché du travail, fréquence et qualité des liens sociaux, etc. Les personnes économiquement et socialement défavorisées sont davantage touchées par des problèmes de santé. Pour répondre adéquatement aux situations mises en évidence par ces indicateurs, nous attirons donc l'attention sur l'interprétation nuancée à donner à ceux-ci : il s'agit d'indicateurs synthétiques, qui ont pour but de mettre en évidence les régions les plus fragiles, les zones à risque ou susceptibles de le devenir.



Au-delà de cette "photographie", il est nécessaire d'approfondir la problématique sur le terrain via les politiques sectorielles afin d'affiner le diagnostic. Si l'offre en équipements et services sanitaires est une condition nécessaire pour assurer un niveau de santé acceptable aux populations, ce n'est pas une condition suffisante, car l'accessibilité aux soins est également liée aux moyens financiers, à l'éducation, à la situation sociale, etc.

La demande sanitaire

Pour estimer la demande, nous avons choisi deux indicateurs : d'une part la "Part des plus de 60 ans dans la population totale", d'autre part "l'Indice Comparatif de Mortalité".

Comme le montre le tableau suivant, la fréquence des contacts avec les praticiens augmente avec l'âge des patients, en particulier pour le recours au généraliste.

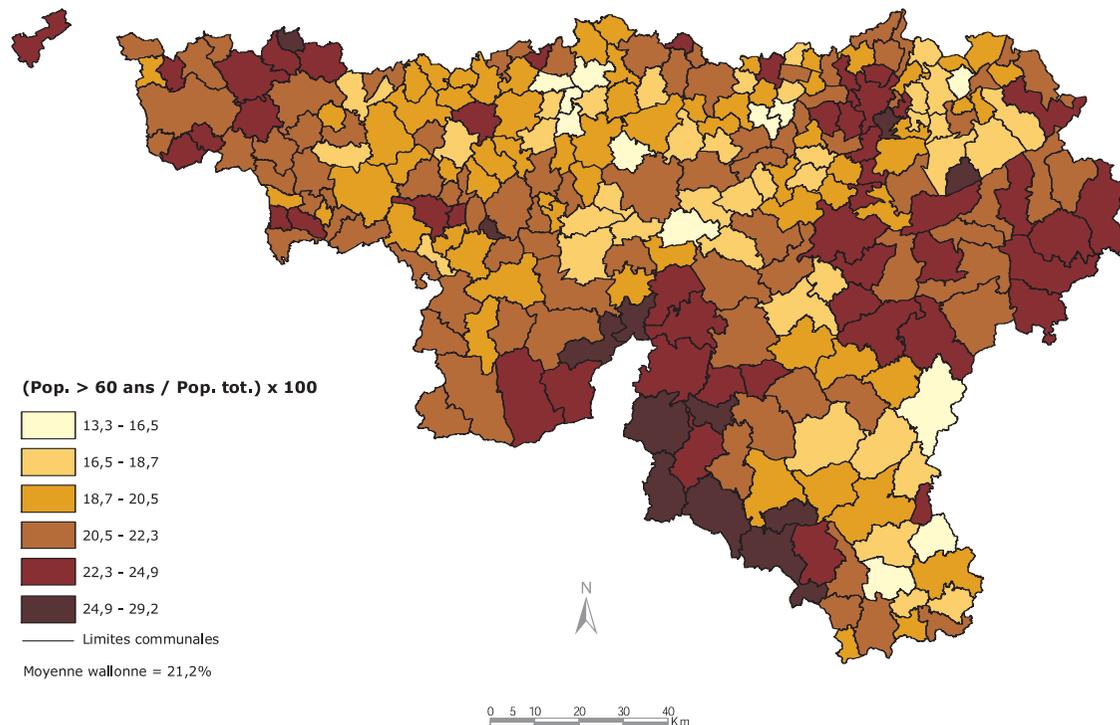
Fréquence des consultations par classe d'âge :

Classe d'âge	Nombre moyen de contacts avec le généraliste par personne et par an	Nombre moyen de contacts avec le spécialiste par personne et par an
0-14	3,8	2,2
15-24	5,3	3,0
25-34	5,0	2,7
35-44	5,3	2,7
45-54	5,8	3,4
55-64	8,7	4,5
65-74	10,4	4,7
75+	13,2	3,9

Source : Enquête 2001 de santé par interview, Service d'épidémiologie, Institut Scientifique de Santé Publique

carte 16

Part des plus de 60 ans par commune (2003)



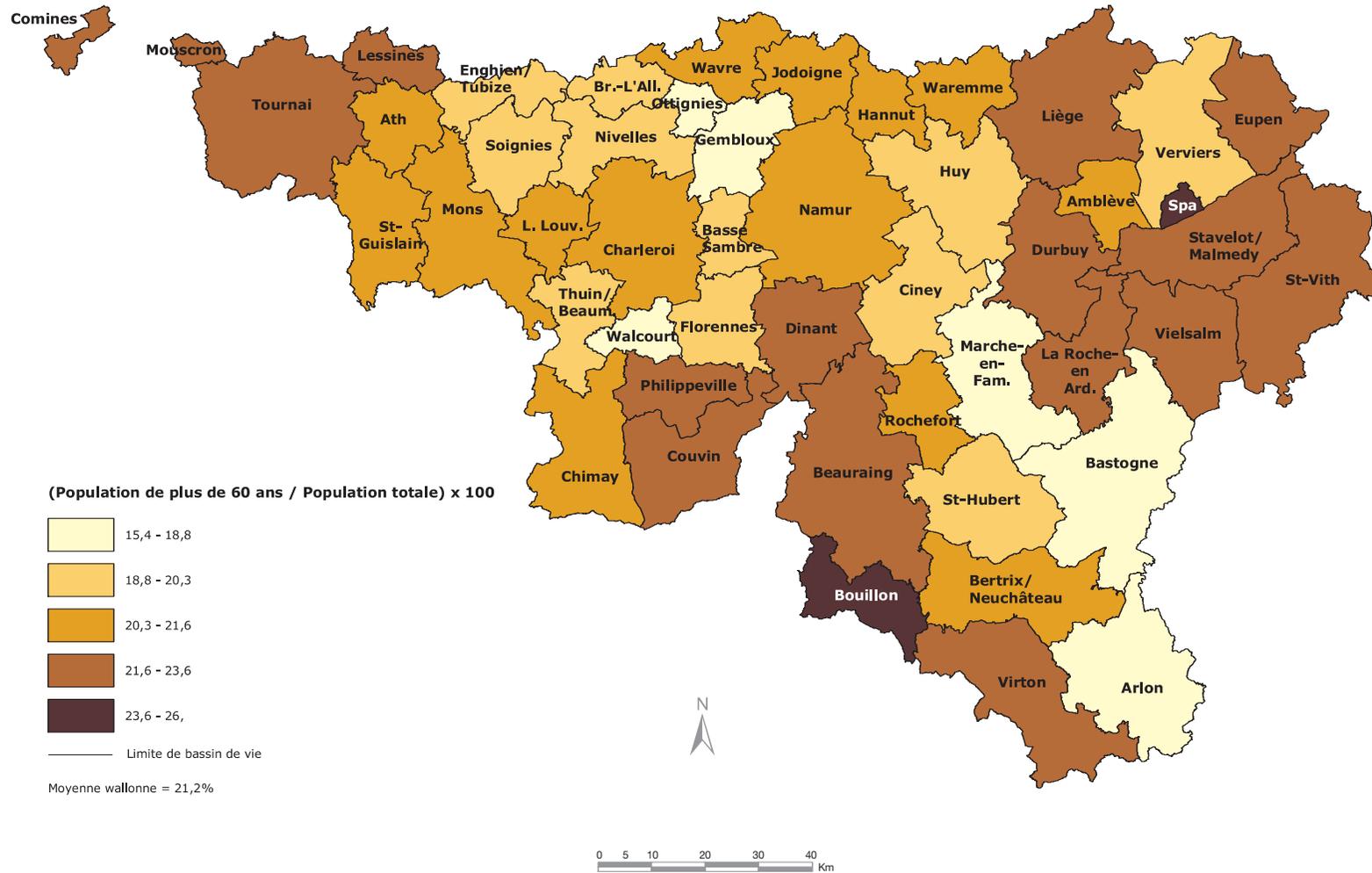
Source des données : INS, 2003

CPDT réalisation (2003) : IGEAT- GUIDE



carte 17

Part des plus de 60 ans par bassin de vie (2003)



Source des données : INS, 2003

CPDT réalisation (2003) : IGEAT - GUIDE

1. RÉPONDRE AUX BESOINS FONDAMENTAUX
 1.2. Répondre aux besoins sociaux en équipements et services
 1.2.3. Assurer l'accessibilité aux soins de santé
 1.2.3.1. Estimation de l'offre et de la demande en matière sanitaire

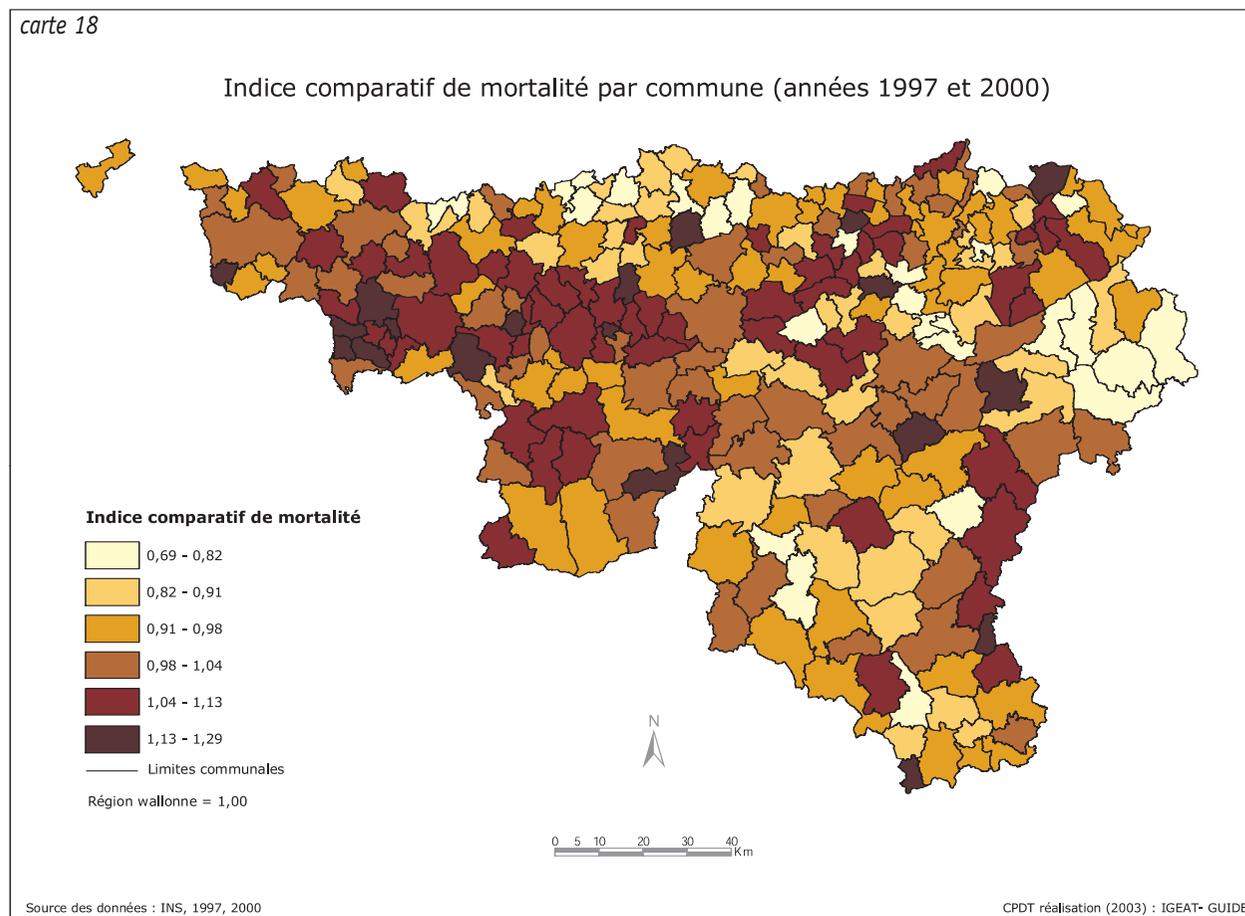


Le second indicateur, l'Indice Comparatif de Mortalité, ou ICM, met en rapport la mortalité observée d'une population avec une mortalité théorique. Cette dernière est calculée en appliquant à la population étudiée, pour chaque classe d'âge et pour chacun des sexes, les taux de mortalité d'une région de référence, en l'occurrence la Wallonie. Un indice supérieur à 1 dans telle commune ou tel bassin de vie exprime donc une surmortalité par rapport à la moyenne régionale.

Afin de réduire les aléas liés aux petits nombres, nous avons travaillé sur deux années (1997 et 2000).

Cet indicateur supprimant les effets liés aux structures par âge interpelle donc sur les autres facteurs socio-économiques ou environnementaux qui pourraient intervenir dans les résultats. Les prochaines versions du TBDT pourraient s'enrichir de ce type d'indicateur, de nature plutôt socio-économique ayant un lien reconnu avec l'état de santé des populations. Il sera alors intéressant de confronter tous ces facteurs.

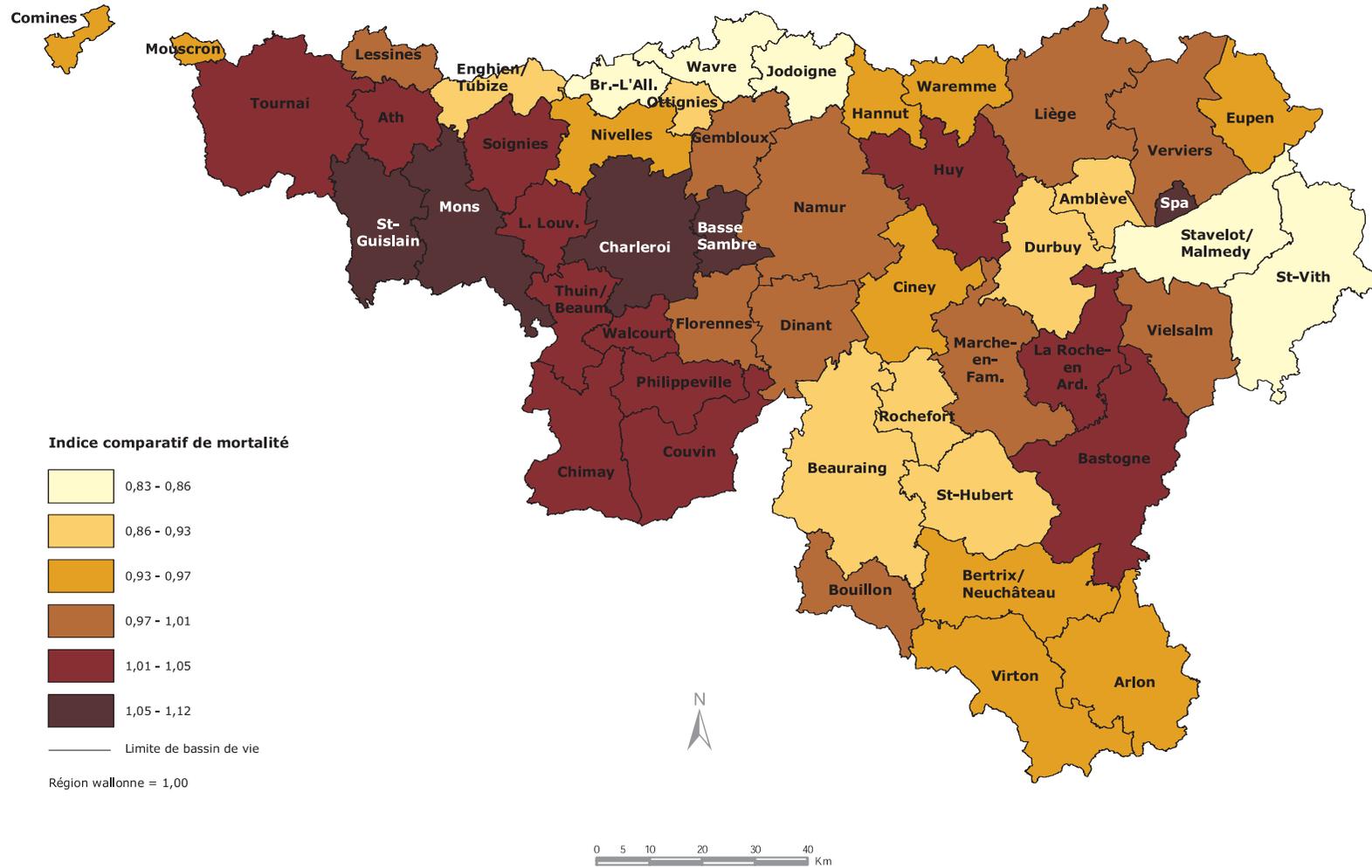
carte 18





carte 19

Indice comparatif de mortalité par bassin de vie (années 1997 et 2000)



Source des données : INS 1997 et 2000

CPDT réalisation (2003) : IGEAT - GUIDE

1. RÉPONDRE AUX BESOINS FONDAMENTAUX
1.2. Répondre aux besoins sociaux en équipements et services
1.2.3. Assurer l'accessibilité aux soins de santé
1.2.3.1. Estimation de l'offre et de la demande en matière sanitaire



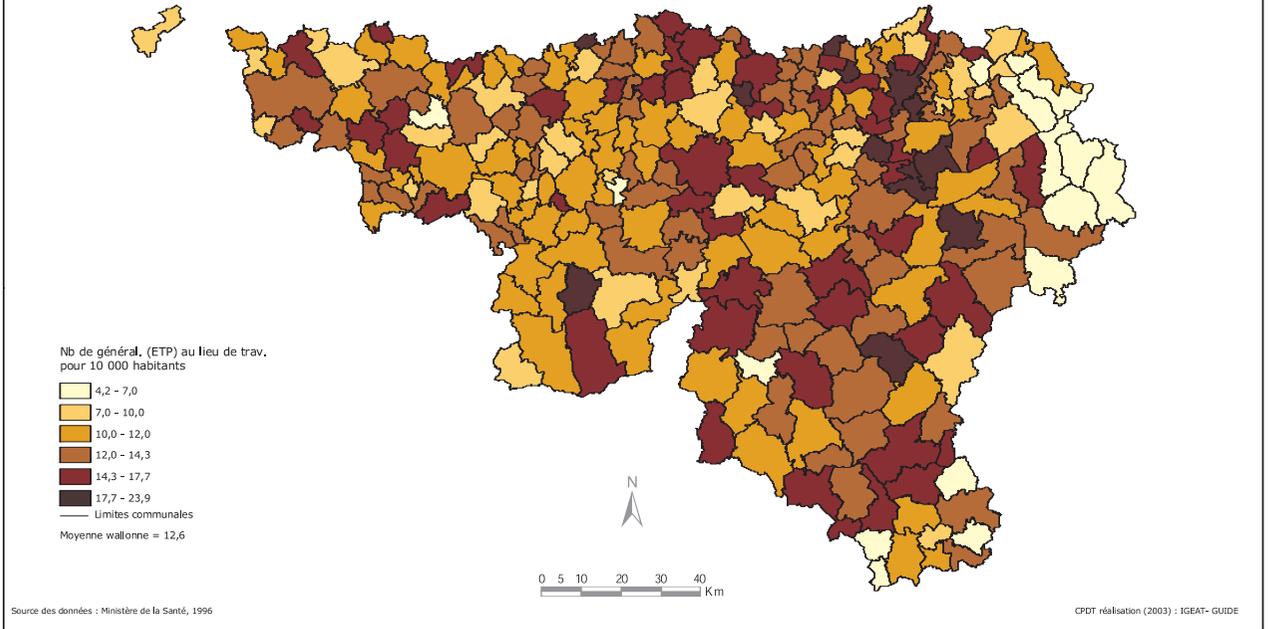
L'offre sanitaire

Les indicateurs proposés ci-après expriment l'offre en médecins généralistes et spécialistes, en équivalent temps plein et au lieu de travail, pour 10 000 habitants.

Il est peut-être nécessaire de rappeler que dans les recours aux services, et ceci est sans doute particulièrement valable pour les soins de santé, l'aspect qualitatif et personnalisé de la prestation a un impact sur la zone de recrutement : certaines personnes sont disposées à parcourir une distance importante pour obtenir les soins de tel ou tel praticien. Les limites communales ne représentent pas un frein "psychologique" dans le choix d'un praticien, c'est pourquoi l'interprétation de ces indicateurs se révèle plus pertinente par bassin de vie* que par commune.

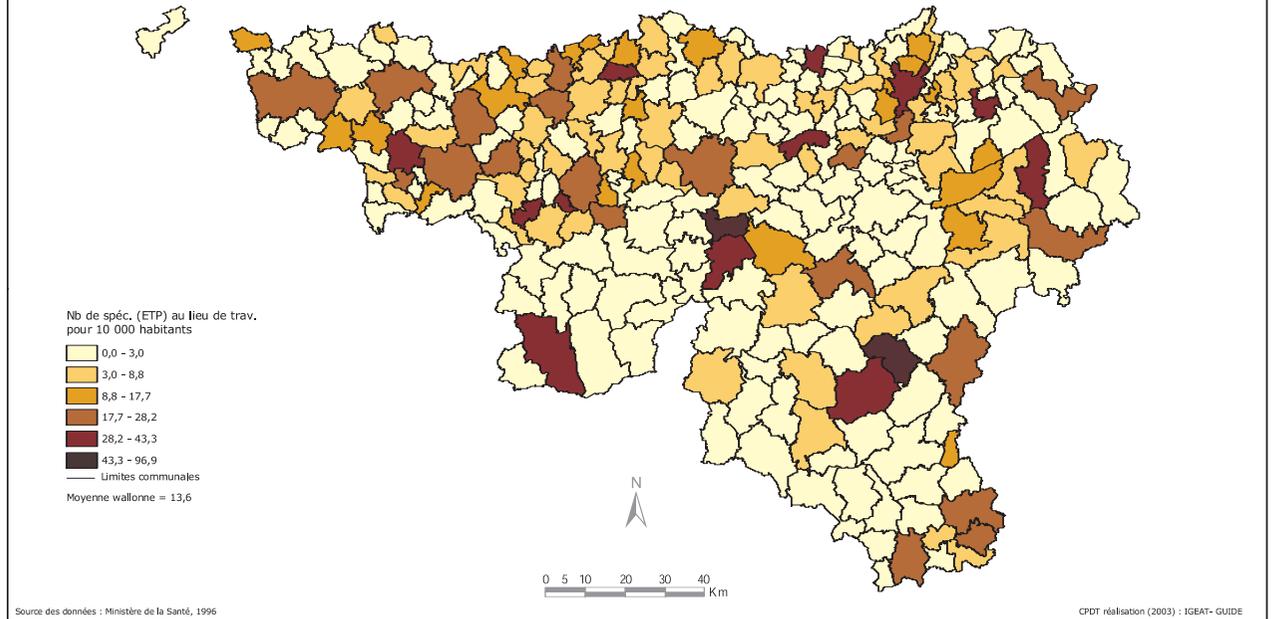
carte 20

Médecins généralistes : taux de couverture par commune (1996)



carte 21

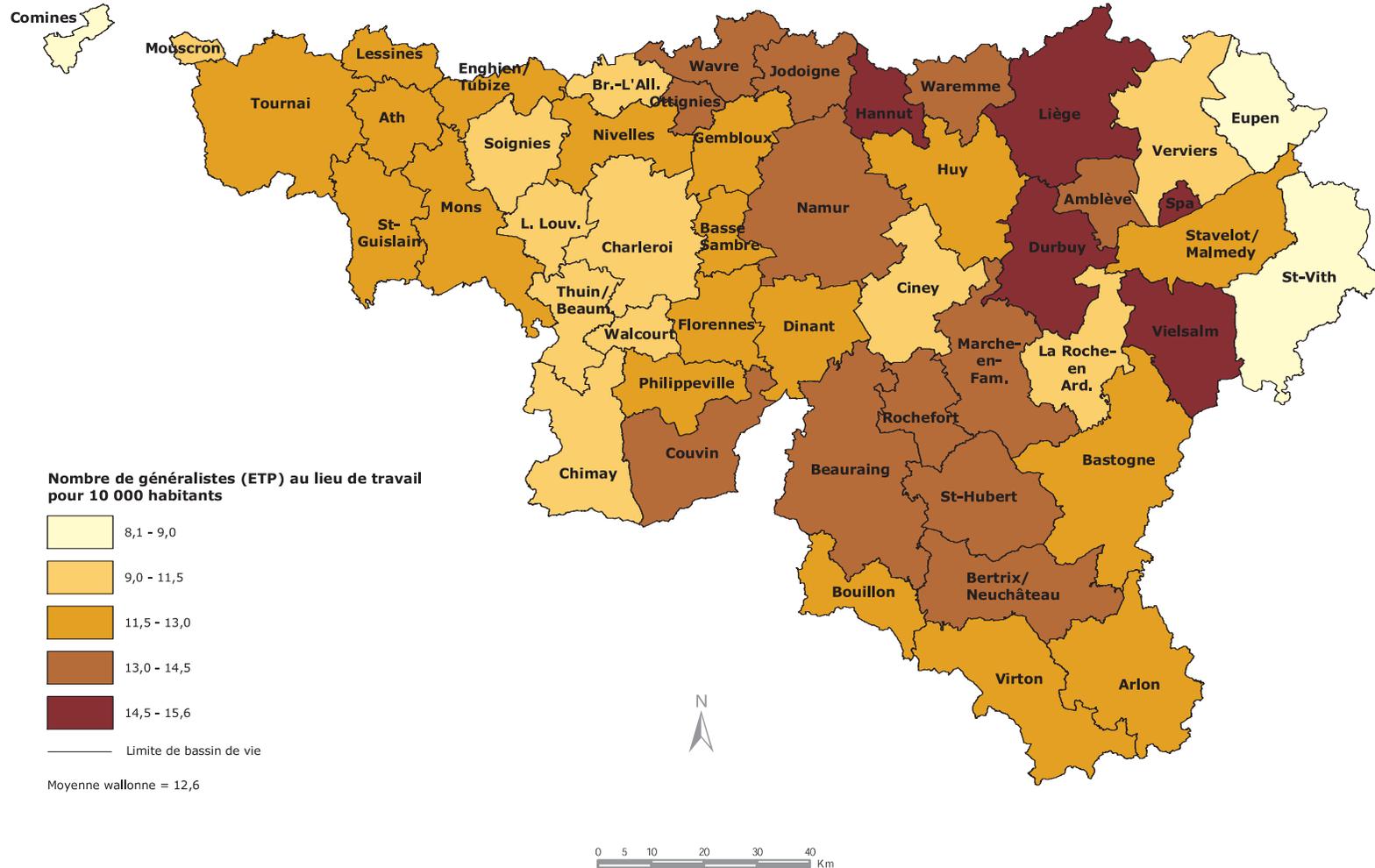
Médecins spécialistes : taux de couverture par commune (1996)





carte 22

Médecins généralistes : taux de couverture par bassin de vie (1996)



Source des données : Ministère de la Santé, 1996

CPDT réalisation (2003) : IGEAT - GUIDE

1. RÉPONDRE AUX BESOINS FONDAMENTAUX
 1.2. Répondre aux besoins sociaux en équipements et services
 1.2.3. Assurer l'accessibilité aux soins de santé
 1.2.3.1. Estimation de l'offre et de la demande en matière sanitaire



ANALYSE

La demande sanitaire: des contrastes géographiques importants

La carte des plus de 60 ans par bassin de vie (carte 17) met en évidence de fortes concentrations dans les bassins occidentaux du Hainaut, le long de la frontière française (en particulier dans le bassin de Bouillon), dans la province de Liège ainsi qu'en Haute-Ardenne. La structure vieillissante de la population située le long de la frontière française correspond pour partie à une immigration de retraite. Certaines communes périphériques des villes de Liège et Charleroi (Chaufontaine, Montigny-le-Tilleul), soit des communes relativement aisées, présentent également des taux importants.

La spatialisation de l'Indice Comparatif de Mortalité (carte 19) montre que les situations les plus défavorables se situent dans le Hainaut, et en particulier sur l'axe de l'ancien sillon industriel (bassins de Saint-Ghislain, Mons, Charleroi), ainsi qu'à Spa. Les meilleurs résultats se manifestent dans le Brabant et dans la partie sud de l'arrondissement de Verviers (bassins de Stavelot et Saint-Vith). Le profil de la province du Luxembourg est assez contrasté, avec d'un côté les bassins de Beauraing, Rochefort et Saint-Hubert, aux résultats plus favorables que la moyenne, et de l'autre ceux de Bastogne et La Roche-en-Ardenne.

A l'intérieur de certains bassins (carte 18), on peut également distinguer des situations assez contrastées : c'est le cas de Huy, avec au nord les communes plus industrielles de la rive gauche mosane (Amay, Engis, Saint-Georges,...), qui présentent un indice défavorable, et au sud, des communes au caractère plus rural, telles que Ohey, Marchin et Modave (sur la vallée du Hoyoux), dont les indices sont inférieurs à 1. Les résultats de Mouscron et Comines se situent dans la moyenne. Le résultat de Spa est étonnant, peut-être lié à son statut de ville thermale (qui attirerait davantage de personnes à la santé plus fragile ?), mais n'oublions pas que ce bassin est étroit, et donc davantage sujet aux aléas.

L'offre sanitaire : les spécialistes travaillent à proximité des hôpitaux

L'offre en médecins généralistes (carte 22) est particulièrement élevée dans la province de Liège, à l'exception notable de la Communauté germanophone, tandis que la région carolorégienne, y compris jusque dans la botte du Hainaut, présente les taux les plus faibles. Comines et Mouscron se distinguent eux aussi par des taux fort bas, proches de ceux rencontrés en Flandre occidentale.

L'offre en médecins spécialistes (carte 23) est plus disparate, avec un déficit assez important dans les bassins qui longent la frontière française, de Couvin à Bouillon. D'autres bassins (Durbuy, La Roche en Ardenne, Hannut, Lessines et Comines) présentent également un taux de spécialistes très faible. Cette situation s'éclaire lorsque l'on superpose à cette carte la localisation des hôpitaux, dont l'importance est mesurée ici par le nombre de lits disponibles. La corrélation est nette entre la présence d'un hôpital et l'activité des médecins spécialistes. Notons néanmoins le taux de spécialistes très important observé dans le bassin de Dinant (hôpitaux de Dinant et de Mont-Godinne).

Des corrélations très faibles

Nous avons croisé ces indicateurs d'offre et de demande, afin d'en mesurer l'éventuelle corrélation.

Entre "la part des plus de 60 ans" et "l'offre en médecins généralistes" il n'y en a aucune¹. Peut-être y a-t-il là le signe d'une offre médicale insuffisante, qui se manifestera plus clairement d'ici quelques années. Il est difficile de le prédire, car ces deux seuls indicateurs sont insuffisants pour mesurer la satisfaction réelle des besoins. Il s'agit néanmoins d'une situation à laquelle il faudrait rester attentif.

Entre "l'offre médicale globale" (soit le nombre de généralistes et de spécialistes au lieu de travail, en ETP pour 10 000 habitants par bassin de vie) et "l'indice comparatif de mortalité" la corrélation est très faible². Un exemple particulièrement frappant s'observe en Communauté germanophone : les bassins de Eupen et Saint-Vith se caractérisent à la fois par une offre

en généralistes très faible et un indice comparatif de mortalité très favorable. Notons que ce profil s'apparente à la plupart de ceux que l'on observe en Région flamande.

L'absence de corrélation entre ces indicateurs ne signifie pas nécessairement qu'ils sont inadéquats pour mesurer l'offre et la demande, mais bien que -comme exprimé ci-dessus- d'autres paramètres influencent de manière prépondérante les bilans sanitaires. Il est ainsi intéressant de mettre en relation l'indice comparatif de mortalité avec certains indicateurs de la finalité 2 portant sur le chômage (critère 2.2.1.1). Une analyse plus approfondie des corrélations éventuelles entre indicateurs sanitaires et socio-économiques sera proposée dans une version ultérieure du tableau de bord.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'offre et la demande sanitaire en Wallonie connaissent chacune des disparités importantes sur le territoire. Au vu de ces indicateurs, elles ne semblent d'ailleurs pas toujours en adéquation l'une par rapport à l'autre. Tandis que divers facteurs risquent d'entraîner une augmentation de la demande sanitaire dans les prochaines années (facteurs liés au vieillissement, à la sédentarité, à l'alimentation par exemple), l'instauration d'un numerus clausus chez les médecins tend à limiter l'offre disponible. Des délais parfois importants sont d'ores et déjà nécessaires pour obtenir une consultation auprès de certains spécialistes. L'écart entre l'offre et la demande sanitaire risque donc de s'accroître prochainement. Toutefois, n'oublions pas qu'il est possible de réduire cet écart notamment en agissant en amont, c'est-à-dire en diminuant la demande. Ceci est possible grâce à des campagnes efficaces de prévention et de sensibilisation en faveur de modes de vie plus sains par exemple.

L'adéquation entre l'offre et la demande en matière sanitaire est un problème complexe. Dans le cadre de ce tableau de bord, les indicateurs proposés, même s'ils ne permettent pas d'appréhender l'ensemble de la problématique, synthétisent néanmoins des situations qui ont un impact sur le développement territorial. Il est donc important de rester attentif à leur évolution.

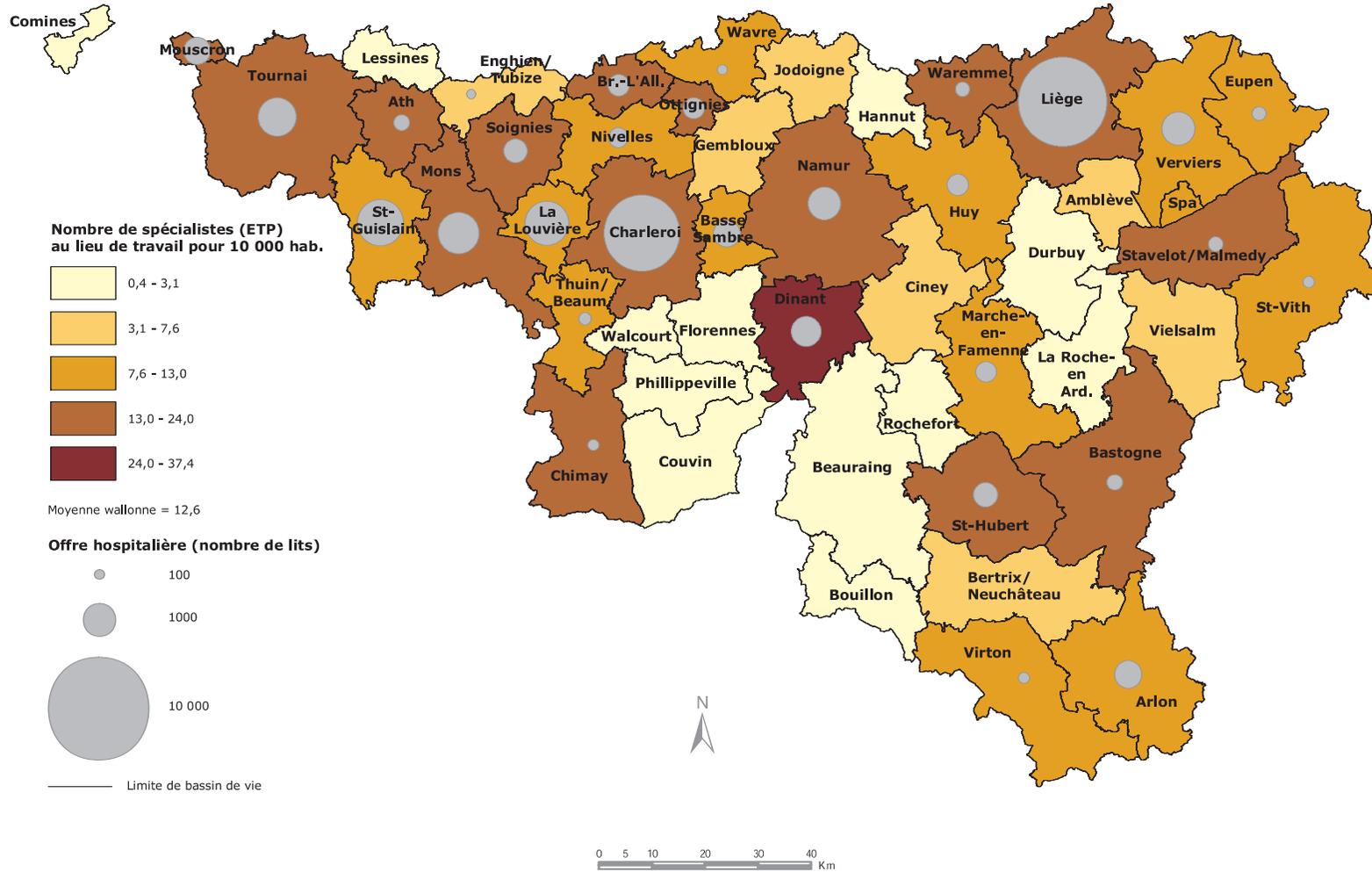
1) Indice de corrélation $R^2=0.0005$

2) Indice de corrélation $R^2=0.024$



carte 23

Médecins spécialistes : taux de couverture par bassin de vie (1996)



Source des données : Ministère de la Santé, 1996

CPDT réalisation (2003) : IGEAT - GUIDE

1. RÉPONDRE AUX BESOINS FONDAMENTAUX
 1.2. Répondre aux besoins sociaux en équipements et services
 1.2.3. Assurer l'accessibilité aux soins de santé
 1.2.3.1. Estimation de l'offre et de la demande en matière sanitaire



Caractéristiques de l'indicateur A - Part des plus de 60 ans

Echelle spatiale : commune et bassin de vie

Fréquence de mise à jour : quinquennale

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul : (population de 60 ans et plus/population totale)*100

Cartographie : limites de classe définies sur base des discontinuités naturelles

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Population par classe d'âge	INS : Statistiques de population et des ménages	Commune	Annuelle

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur : si la demande en soins de santé augmente avec l'âge, ainsi que tend à le montrer l'Enquête sur la santé, il n'en demeure pas moins que d'autres facteurs favorisent cette demande. Cet indicateur ne prend pas en compte cet aspect des choses.

Caractéristiques de l'indicateur B - Indice comparatif de mortalité

Echelle spatiale : commune et bassin de vie

Fréquence de mise à jour : quinquennale

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

- 1) Taux de mortalité par âge et par sexe (T.M.) : Nombre de décès par âge et par sexe/population totale par âge et par sexe
- 2) Mortalité attendue : Population communale par âge et par sexe *T.M. par âge et par sexe
- 3) $((\sum_{1997-2000} \text{Nombre de décès observés}) / (\sum_{1997-2000} \text{Nombre de décès attendus})) * 100$

Cartographie : limites de classe définies sur base des discontinuités naturelles

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Nombre de décès par classe d'âge	INS : statistiques de population et des ménages	Région wallonne	Annuelle
- Population par classe d'âge et par sexe	INS : statistiques de population et des ménages	Commune	Annuelle
- Nombre de décès observés	INS : statistiques de population et des ménages	Commune	Annuelle

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur : la référence pour les taux de mortalité est ici la Région wallonne. Si l'on prend comme référence les taux de mortalité pour la Belgique, on constate qu'il existe une nette différence dans les résultats de part et d'autre de la frontière linguistique en faveur de la Flandre. Le choix de la référence est donc important, et il est nécessaire de le garder à l'esprit pour l'interprétation des résultats. De plus, il s'agit d'un indicateur synthétique, qui ne donne pas d'informations sur les différentes causes de mortalité. Or, celles-ci peuvent varier de manière significative selon les régions.



Caractéristiques de l'indicateur C - Médecins généralistes : taux de couverture par bassin de vie

Echelle spatiale : commune et bassin de vie

Fréquence de mise à jour : quinquennale

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul : (nombre de médecins généralistes/population)*10 000

Cartographie : limites de classe définies sur base des discontinuités naturelles

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Nombre de médecins généralistes (ETP) au lieu de travail	Ministère de la santé publique	Commune	Annuelle
- Population	INS : Statistiques de population et des ménages	Commune	Annuelle

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur : Une bonne couverture en médecins est un des paramètres de la qualité sanitaire d'une population, mais ce n'est pas une condition suffisante. Les autres facteurs n'apparaissent pas sur cette carte.

Caractéristiques de l'indicateur D - Médecins spécialistes : taux de couverture par bassin de vie

Echelle spatiale : commune et bassin de vie

Fréquence de mise à jour : quinquennale

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul : (nombre de médecins spécialistes/population)*10 000

Cartographie : limites de classe définies sur base des discontinuités naturelles

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
- Nombre de médecins spécialistes (ETP) au lieu de travail	Ministère de la santé publique	Commune	Annuelle
- Population	INS : Statistiques de population et des ménages	Commune	Annuelle

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur : une bonne couverture en médecins est un des paramètres de la qualité sanitaire d'une population, mais ce n'est pas une condition suffisante. Les autres facteurs n'apparaissent pas sur cette carte. Le type de spécialité n'apparaît pas non plus. Or, selon les régions, l'âge et le type de population, la demande peut être plus importante pour tel ou tel type de soins.



Localisation des bureaux de poste

Description de l'indicateur :

Offre en bureaux de poste au sein des communes : indicateur d'état mettant en évidence les anciennes communes pourvues de bureaux de poste.

Problématique couverte :

Répartition des bureaux de poste sur le territoire

CADRE ET DEFINITION DE L'INDICATEUR

L'accessibilité aux services publics est une des préoccupations du SDER* : on y lit notamment que *"la récente semi-privatisation de certains services, comme La Poste, a parfois accentué leur soumission à des logiques de localisation plus proches de celles des entreprises privées que de celles de services publics, moins dépendantes des impératifs de rentabilité. Il peut en résulter localement des problèmes de desserte."* (SDER, p.43). En première approche de cette problématique, nous avons recensé et cartographié les bureaux existants, sans distinction de catégorie.

L'indicateur proposé met en évidence les zones pourvues de bureaux de poste (en jaune) au sein des communes (carte 24). Le découpage infra communal se fait au niveau de l'ancienne commune. Les noyaux d'habitat* définis par la Région wallonne y ont été superposés afin de mesurer l'adéquation des implantations par rapport aux objectifs du SDER.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que si la localisation des bâtiments publics est un des paramètres de leur accessibilité, d'autres facteurs interviennent dans la satisfaction des besoins : les heures d'ouverture, l'étendue des services proposés, l'accessibilité par les transports en commun, etc. Ces paramètres ne sont pas pris en considération dans cette cartographie.

ANALYSE

La localisation des bureaux par rapport aux noyaux d'habitat montre qu'il y a une assez bonne corrélation entre ceux-ci et le service proposé.

Trois communes toutefois ne disposent pas de bureaux de poste sur leur territoire en 2001 : Somme-Leuze, Donceel et Crisnée.

Certes, il n'y a pas de véritable noyau d'habitat à Somme-Leuze, mais on constate que cette partie du Condroz est relativement peu équipée en bureaux de poste, ce qui est interpellant. Pour Crisnée et Donceel, il s'agit de communes de petite taille, mais qui possède chacune un noyau d'habitat : l'absence de bureau de poste peut donc également être problématique pour les habitants, surtout s'ils ne sont pas motorisés.

Un examen sur le terrain serait nécessaire pour vérifier dans quelle mesure ces constats témoignent réellement d'une carence par rapport aux besoins des populations locales : en effet, un déficit en infrastructures est parfois compensé par la mise en place d'autres services (extension des fonctions du facteur par exemple, ou gestion des comptes par téléphone ou ordinateur).

L'offre en bureaux de poste par habitant et par bassin de vie est d'autant plus importante que les bassins sont de type rural. Ce constat, plutôt favorable aux objectifs visés dans le SDER, n'empêche pas qu'à certains endroits, les déplacements nécessaires pour rejoindre un bureau de poste semblent - pour autant que l'on puisse juger à cette échelle - assez importants : Gedinne, Philippeville, Libramont par exemple, ont de vastes zones non desservies. La région de Thuin-Beaumont-Walcourt est également peu équipée.

Cette première approche pourrait être affinée dans les prochaines versions du tableau de bord. Un indicateur qui montrerait l'accessibilité de ces bureaux par les transports en commun, ainsi que les caractéristiques de ces bureaux (taille et importance des services offerts) pourrait compléter utilement cette analyse. Le calcul de la distance moyenne entre un bureau et les deux autres les plus proches pourra également être envisagé.

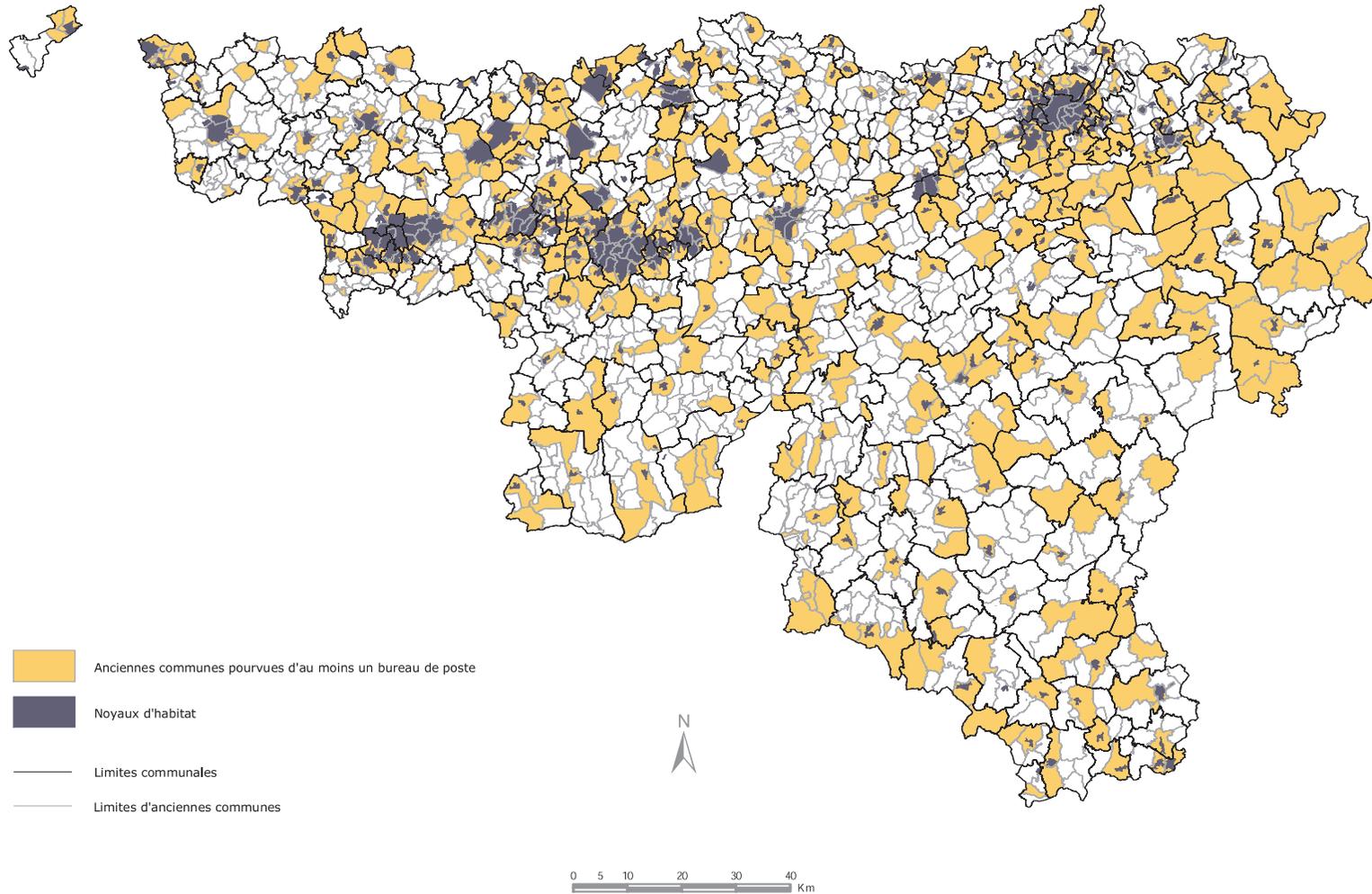
ENJEUX ET PERSPECTIVES

Les profonds bouleversements qu'a connus La Poste ces dernières années devraient encore s'accroître à l'avenir : libéralisation d'une partie des services postaux, concurrence accrue de la part des opérateurs privés, diminution du volume de courrier en raison des nouvelles technologies, etc. Service de proximité, La Poste se doit pourtant de préserver sa mission de service public dans ce contexte en pleine mutation.



carte 24

Offre en bureaux de poste au sein des communes (2001)



Source des données : La Poste, 2001

CPDT réalisation (2003) : IGEAT - GUIDE



Caractéristiques de l'indicateur - Offre en bureaux de poste au sein des communes

Echelle spatiale : commune et ancienne commune

Fréquence de mise à jour : annuelle

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul : recensement et cartographie des bureaux de poste par ancienne commune

Donnée(s) nécessaire(s)	Origine des données	Echelle des données	Mise à jour des données
Adresses des bureaux de poste	La POSTE	Commune	Annuelle

Limite et précaution d'utilisation de l'indicateur : la proximité d'un service est une condition nécessaire mais pas suffisante pour satisfaire les besoins d'accessibilité aux services publics ; de fait, l'accessibilité est également fonction des heures d'ouverture, de l'étendue des services proposés, de l'accessibilité par les transports en commun, etc. Ces paramètres ne sont pas pris en considération dans cette cartographie.